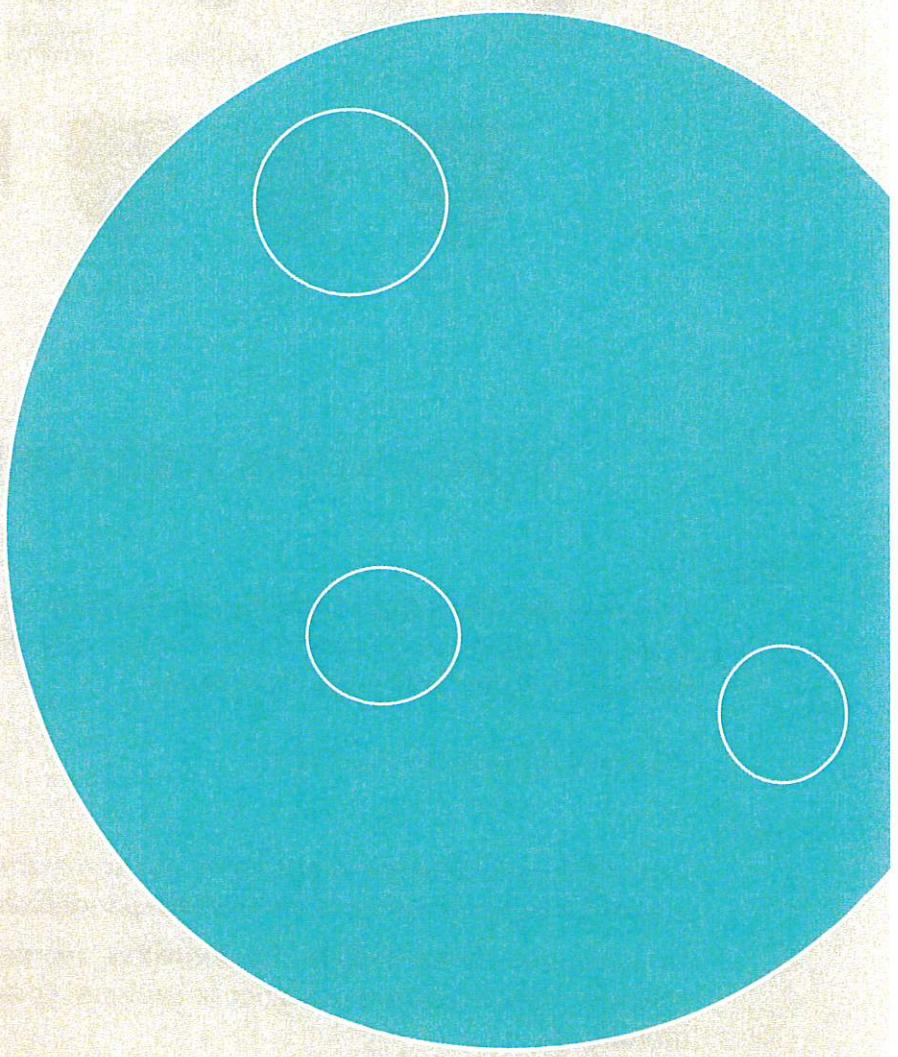


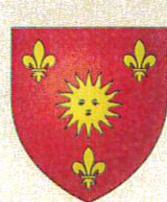
g l o b a l e



Caf
de Vaucluse



COTELUB





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La **Caisse des Allocations familiales de Vaucluse** représentée par le président de son conseil d'administration, M Etienne Ferracci et par son directeur, M Christian Delafosse dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La commune d'**Ansois**, représentée par son maire, Géraud de Sabran Pontevès, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **La Bastide des Jourdans**, représentée par son maire, Séverine Curnier Maugan dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **La Bastidonne**, représentée par son maire, Michel Partage dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **Beaumont de Pertuis**, représentée par son maire, Jacques Natta dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **Cadenet**, représentée par son maire, Jean-Marc Brabant dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **Cucuron**, représentée par son maire, Philippe Egg dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **Grambois**, représentée par son maire, Alain Feretti dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal

- La commune de **Mirabeau**, représentée par son maire, Robert Tchobdrenovitch dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **La Motte d'Aigues**, représentée par son maire, Alain Gouiran dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **Peypin d'Aigues**, représentée par son maire, Karine Mouret dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **Sannes**, représentée par son maire, Eve Maurel dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **La Tour d'Aigues**, représentée par son maire, François-Xavier Spengler dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La commune de **Villelaure**, représentée par son maire, Jean-Louis Robert dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal

Ci-après dénommées « les communes » ;

Et

- La **Communauté de communes du Territoire Sud Luberon**, représentée par son président, Robert Tchobdrenovitch dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire.

Ci-après dénommée « COTELUB » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu et conformément à la stratégie de déploiement des CTG présentée et validée par le Conseil d'Administration de la Caf de Vaucluse en séance du 26 septembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Ansouis en date du 1^{er} juin 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Bastide des Jourdans en date du 22 mars 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Bastidonne en date du 22 juin 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Beaumont de Pertuis en date du 6 juin 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Cadenet en date du 21 juin 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Cucuron en date du 11 avril 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Grambois en date du 11 mai 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Mirabeau en date du 12 juin 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Motte d'Aigues en date du 22 mai 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Peypin d'Aigues en date du 15 mai 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Sannes en date du 4 avril 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Tour d'Aigues en date du 22 juin 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Villelaure en date du 11 avril 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communautaire de Cotelub en date du 15 juin 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Cafs sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Cafs témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Cafs, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est progressivement vu confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Cafs collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes ou la communauté de communes figurant dans le diagnostic *en annexe 1* ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles listées *en annexe 2* permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

ARTICLE 2 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints issus du diagnostic et faisant l'objet du projet de territoire sont :

- Axe *Petite Enfance*
- Axe *Enfance Jeunesse*
- Axe *Parentalité*
- Axe *Animation de la Vie Sociale, Accès aux droits, Mobilité*
- Axe *d'étude et état des lieux sur la question des seniors*
- Axe *Chargé de coopération territoriale*

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf, les communes et l'intercommunalité s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés *en annexe 3*.

Ces engagements pourront évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 4 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les instances suivantes :

1/ un comité de pilotage composé, de représentants de la Caf, de l'intercommunalité et des communes signataires de la présente convention.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf, les communes et la communauté de communes signataires

2/ Une instance technique composée des équipes techniques des communes de l'intercommunalité et de la Caf, et animée par les chargés de coopération territoriale dont les missions sont détaillées à *l'annexe 4*. Les modalités de pilotage opérationnel, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, est assuré par ce comité technique

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1.
(Charge à payer)

ARTICLE 5 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 6 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Des indicateurs d'évaluation sont intégrés dans le plan d'actions ; ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 7 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 8 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 9 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur, et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 10 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

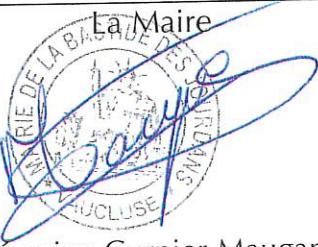
ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE

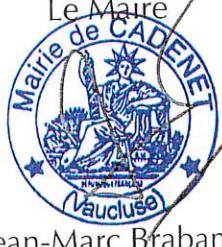
Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discréetion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

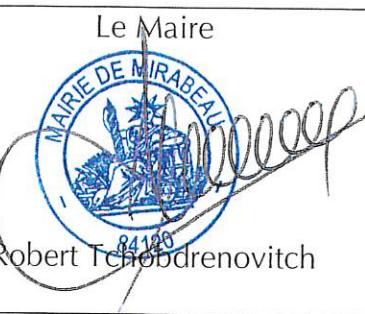
Fait à Avignon Le ...22...août.....2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

| La CAF de Vaucluse | |
|---|---|
| Le Directeur   Christian DELAFOSSE | Le Président   Etienne FERRACCI |

| La commune d'Ansouis | La commune de La Bastide des Jourdans | La commune de La Bastidonne |
|--|--|---|
| Le Maire  Géraud de Sabran Pontevès | Le Maire  Séverine Curnier Maugan | Le Maire  Michèle Partouge |

| La commune de Beaumont de Pertuis | La commune de Cadenet | La commune de Cucuron |
|--|--|---|
| Le Maire  Jacques Natta | Le Maire  Jean-Marc Brabant | Le Maire  Philippe Egg |

| La commune de Grambois | La commune de Mirabeau | La commune de La Motte d'Aigues |
|--|---|--|
| <p>Le Maire</p>  <p>Alain Feretti</p> | <p>Le Maire</p>  <p>Robert Tchobdrenovitch</p> | <p>Le Maire</p>  <p>Alain Gouirand</p> |

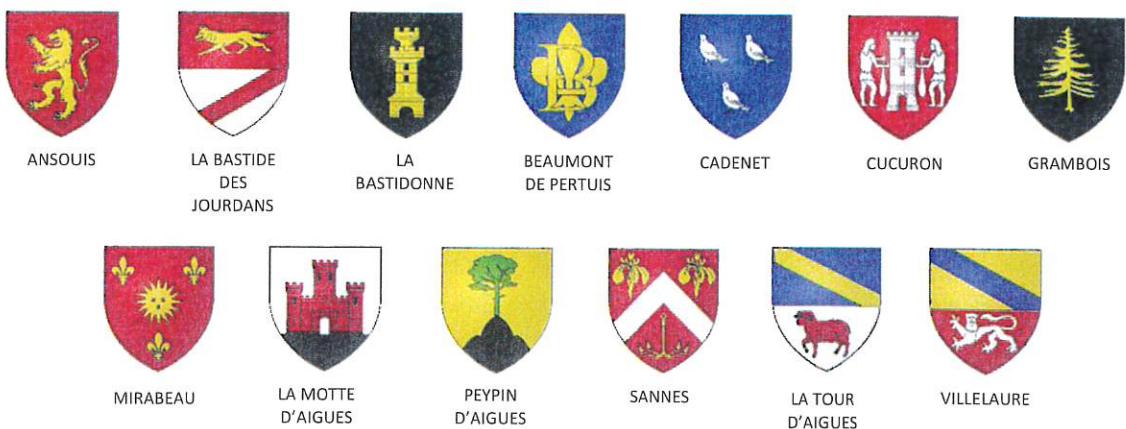
| La commune de Peypin d'Aigues | La commune de Sannes | La commune de La Tour d'Aigues |
|---|--|---|
| <p>La Maire</p>  <p>P.O. Karine Mouret</p> | <p>La Maire</p>  <p>Eve MATHIEU</p> | <p>Le Maire</p>  <p>François-Xavier Spengler</p> |

| La commune de Villelaure | La communauté de communes du Territoire Sud Luberon |
|--|---|
| <p>Le Maire</p>  <p>Jean-Louis Robert</p> | <p>Le Président</p>  <p>Robert Tchobdrenovitch</p> |

Liste des annexes

| | |
|----------|---|
| Annexe 1 | → Diagnostic → Tableaux synthèse |
| Annexe 2 | → Orientations-actions |
| Annexe 3 | → Equipements |
| Annexe 4 | → Coordination - pilotage |
| Annexe 5 | → Délibérations communes / intercommunalité |

ANNEXE 1



DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS de LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023 – 2027

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, UNE APPROCHE TRANSVERSALE

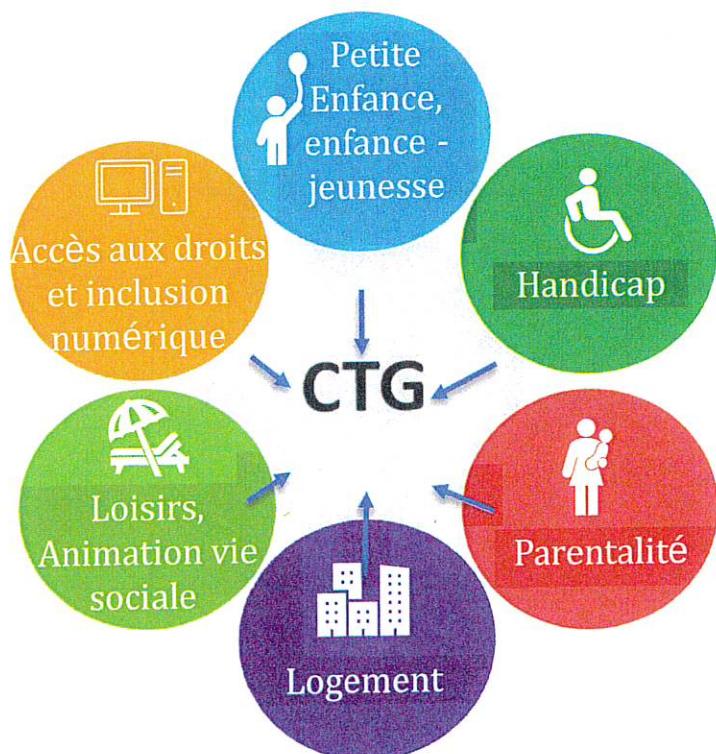
Qu'est-ce que la CTG ?

- Une volonté politique en vue de promouvoir un projet partagé de territoire
- Un accord-cadre signé entre la Caf et le territoire pour 5 ans
- Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire
- Elle définit un plan d'action associant l'ensemble des partenaires du territoire

L'intérêt de la démarche

- Avoir une vision globale décloisonnée de l'offre de service aux familles et à la population
- Construire un projet social de territoire
- Faciliter la prise de décision en fixant un plan d'actions
- Adapter les actions aux besoins du territoire en complémentarité des dispositifs existants (Contrat de ville, CLAS, PEDT, ...)
- Valoriser les actions, les faire mieux connaître
- Renforcer la coopération entre collectivités (observation socio-démographique du territoire, échanges sur les besoins des familles, information sur les projets de chacun, co-constructions d'actions)
- Consolider et développer le partenariat entre les acteurs locaux

Les thématiques couvertes par la CTG

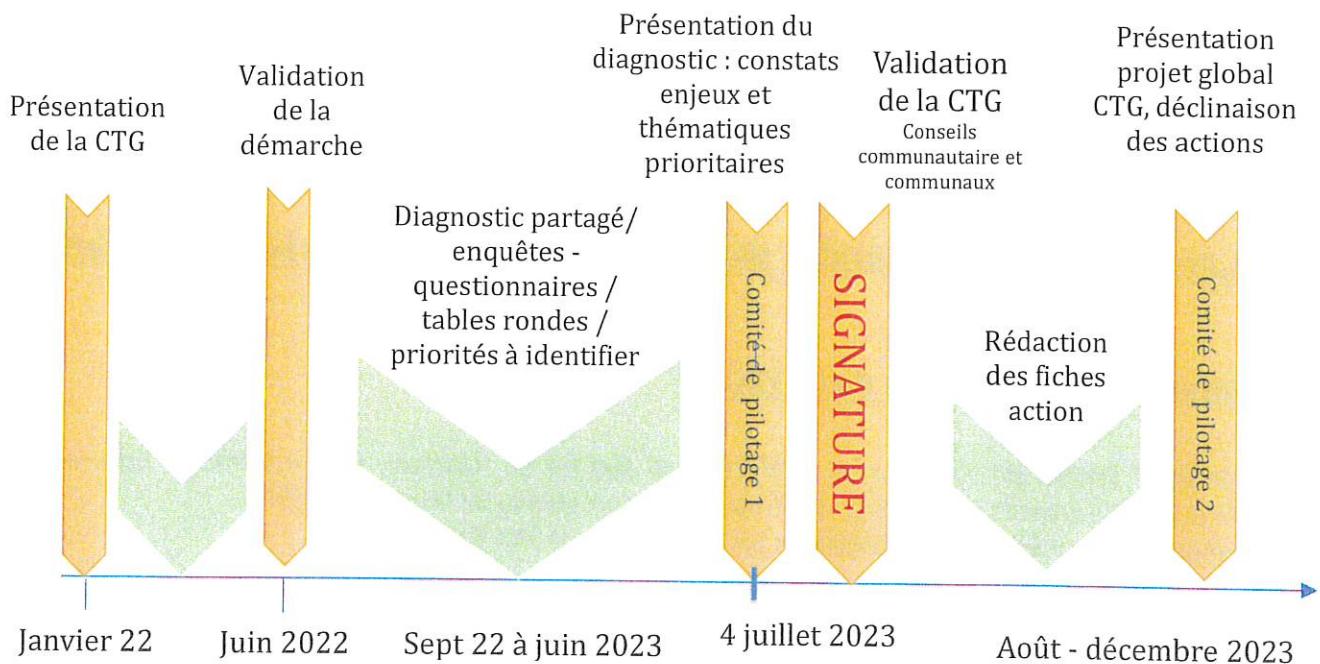


**Coordination de la CTG/
Mise en réseau des
acteurs du territoire de la
CTG**

par un chef d'orchestre,
le ou les chargé(e)s de
coopération

La CTG, convention signée
entre la CAF et les
collectivités

Les grandes étapes de la démarche



Une convention signée pour 5 ans : 2023-2027

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

Le territoire pris en compte pour l'élaboration de la CTG est le territoire de la communauté de communes COTELUB : Communauté Territoriale Sud Luberon composé de 16 communes.

Treize des 16 communes sont signataires de la CTG.

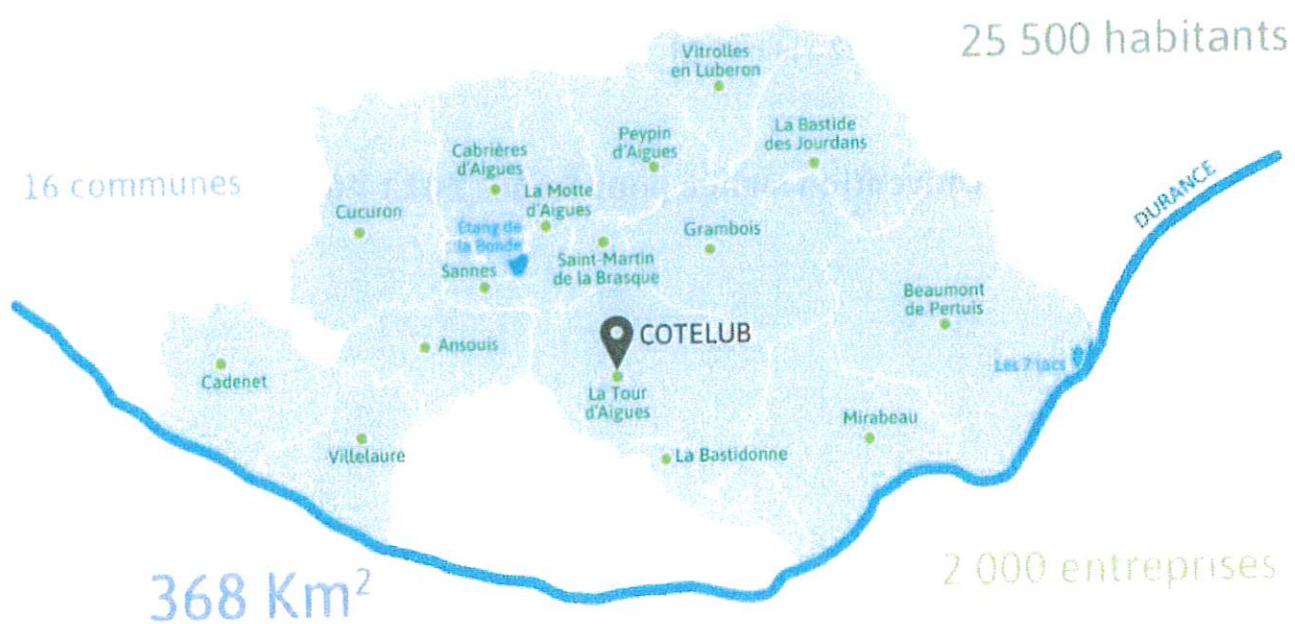
Selon les compétences des collectivités, les actions peuvent couvrir une partie ou l'ensemble des habitants du territoire.

Les données statistiques sont issues de « Profil Croisé » d'octobre 2020, des données « BCA CAF 84 au 31 décembre 2021 »

1.1 Caractéristiques générales de la Communauté Territoriale Sud Luberon

1.1.1 Situation géographique de COTELUB

La Communauté Territoriale sud Luberon (COTELUB) au Sud-Est du Vaucluse, est un territoire riche en termes d'activités (agriculture, petits commerces et entreprises) et très étendu en termes de surface. Les 16 communes regroupent 25 681 habitants sur un territoire de 368 km².



1.1.2 Situation administrative de COTELUB

Crée à l'automne 2000 sous le nom de communauté de communes Luberon Durance, puis changeant de dénomination en janvier 2013 par Communauté Territorial Sud Luberon ; la communauté de communes a été rejointe en janvier 2017 par les communes de Cadenet et Cucuron.

Les compétences petite enfance (0-3 ans) et jeunesse (12-18 ans) sont des compétences de la communauté de communes depuis 2004.

« Extrait des statuts de la communauté territorial sud Luberon de mars 2023 »

5. Action sociale d'intérêt communautaire

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes :

- Développement social, culturel, sportif et de loisirs pour les **jeunes de 12 à 18 ans**.
 - ✓ Animation sociale et action de prévention sociale s'appuyant sur des activités culturelles, sportives et de loisirs existantes ou à créer.
 - ✓ Soutien à des manifestations culturelles, sportives et de loisirs, à des actions de médiation, appui au développement de pratiques amateurs, aide au montage de projets collectifs ou individuels.
 - ✓ Gestion et extension des Centres de loisirs sans hébergement ou des clubs jeunes existants. Création et gestion de Centres de loisirs sans hébergement ou de club jeunes.
 - ✓ La Communauté de Communes pourra mettre en œuvre des actions destinées à améliorer la mobilité des jeunes, en collaboration avec le Conseil départemental de Vaucluse.
- Développement social, culturel, sportif et de loisirs pour les **jeunes de 0 à 3 ans**.
 - ✓ Construction, aménagement, entretien et gestion des **Crèches** d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes les crèches qui seront construites par la Communauté de communes sur son territoire. Sont également d'intérêt communautaire toutes les crèches implantées sur le territoire communautaire qui seront cédées en pleine propriété à la Communauté de communes.

✓ Relais Petite Enfance

Est d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des relais petite enfance

✓ Lieu d'Accueil Enfants Parents

Est d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) sur le territoire intercommunal

✓ Dispositifs de type « classe passerelle »;

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la majeure partie des actions est déléguée à une société publique locale « SPL Durance-Pays d'Aigues ».

1.1.3 Evolution de la population

Les trois communes les plus peuplées (La Tour d'Aigues, Cadenet, Villelaure) représentent **48% de la population** du territoire. **52%** du reste de la population occupe les **13 autres villages** dont le nombre d'habitants varie de 169 pour Vitrolles en Luberon à 1 803 habitants pour Cucuron.

La densité de la population est de 70 habitants au km².

| VILLAGES | POP. INSEE TOTALE 2021 |
|-------------------------|---------------------------|
| LA TOUR D'AIGUES | 4 472 |
| CADENET | 4 278 |
| VILLELAURE | 3 442 |
| CUCURON | 1 803 |
| LA BASTIDE DES JOURDANS | 1 709 |
| LA MOTTE D'AIGUES | 1 412 |
| MIRABEAU | 1 383 |
| GRAMBOIS | 1 255 |
| BEAUMONT DE PERTUIS | 1 150 |

| | |
|------------------------------|-------|
| ANSOUIS | 1 071 |
| CABRIERES D'AIGUES | 971 |
| LA BASTIDONNE | 895 |
| SAIN MARTIN DE LA BRASQUE | 832 |
| PEYPIN D'AIGUES | 688 |
| SANNES | 265 |
| VITROLLES EN LUBERON | 169 |

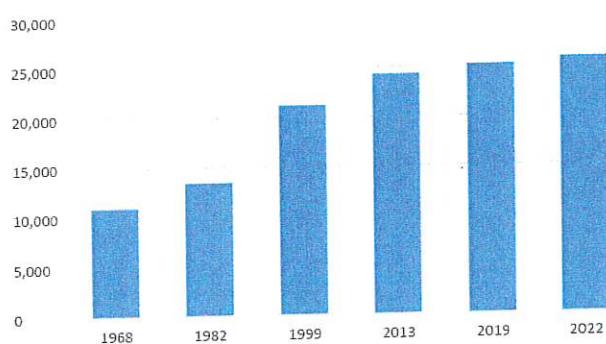


TOTAL COTELUB 25 681 habitants

TOTAL VAUCLUSE 570 732 habitants

Cotelub représente **4.5%** de la population du département

Sources CAF 2021



Depuis 2008, la population a progressé de 8.6%,
soit un gain de **2000 habitants**

Taux de natalité



Cotelub 9,8‰



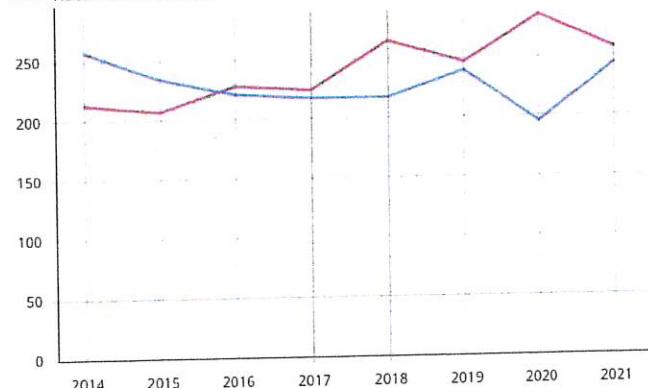
Vaucluse 11,2 %

Le nombre de naissances annuelles depuis plus de 10 ans est stable = **218 naissances par an.**
RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

- Décès domiciliés
- Naissances domiciliées



Depuis 2016 la courbe des décès domiciliés est au-dessus de celle des naissances
Le solde naturel est de zéro sur Cotelub.
L'apport de population est dû au solde positif des entrées sorties du territoire (+0.6%)

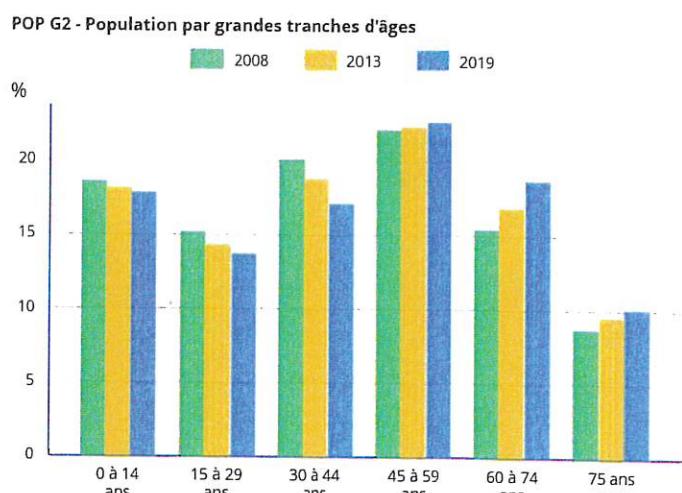
On compte 4 500 jeunes de **0-14 ans** soit près de **18%** des habitants du territoire.

Selon les données de l'INSEE (2019), plus précisément :

- 0 à 1 an : 466 enfants,
- 2 à 5 ans : 1 067 enfants,
(= - de 6 ans : 1 533)
- 6 à 10 ans : 1 581 enfants,
- 11 à 14 ans : 1 353 enfants.

En 2019, les **45 – 59 ans** représentent **22.6%** des habitants mais les **+ 60 ans** sont majoritaires : **29%** de la population.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Les statistiques montrent un vieillissement de la population qui s'accompagne d'une montée des pathologies et des besoins de services pour cette tranche d'âge (portage des repas, aide à domicile, transports, suivi médicalisé, aide administrative...). Ce phénomène ira en s'accroissant.

Il y a une problématique croissante concernant les personnes âgées : baisse des revenus, logement vétuste et chers, isolement, perte de mobilité et délitement des solidarités de proximité et familiales (beaucoup de personnes se sont déplacées et n'ont pas de relai familial indispensable en prenant de l'âge).

Pour une partie de cette population la demande de loisirs est importante et il y a besoin d'accompagnement.

1.1.4 Evolution des familles

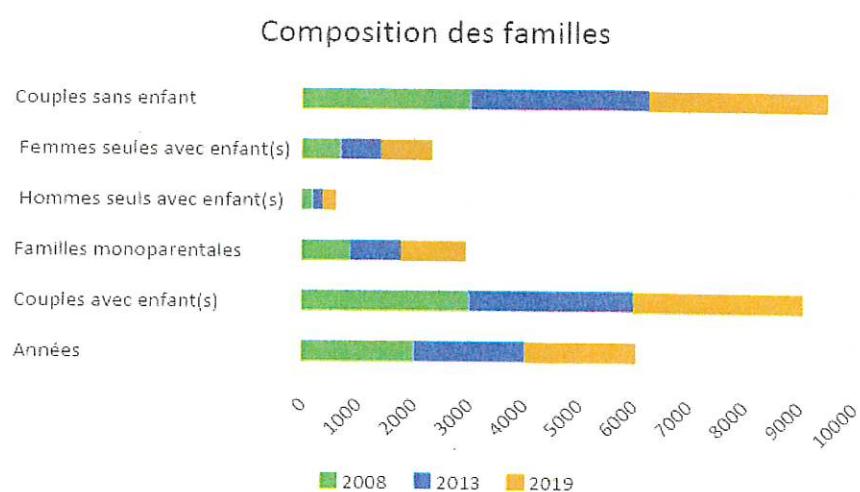
Composition des familles

Il y a peu de variation dans la composition des familles depuis les 10 dernières années.

La répartition est égale entre les couples sans enfant et ceux avec enfants

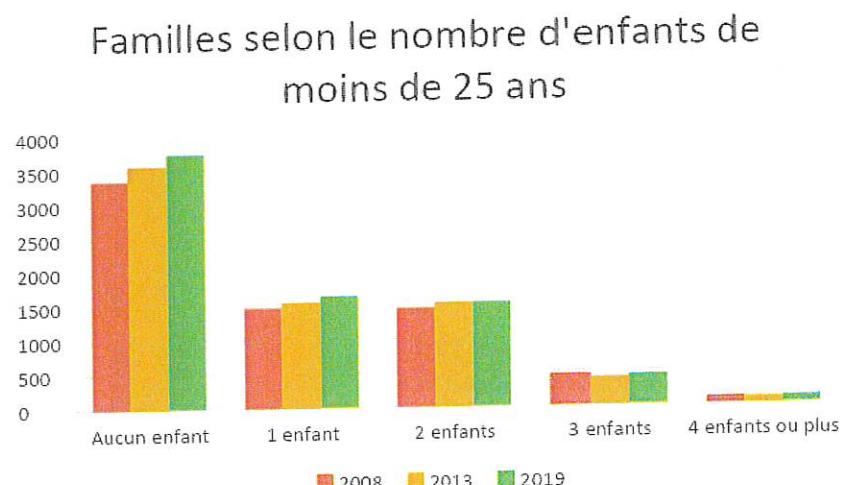
Les **familles monoparentales** ont progressé de **36%** depuis 2008.

Un nombre croissant de mères seules assumant les charges de famille rencontre des difficultés matérielles, financières et éducatives avec leurs enfants.



Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans

Mêmes proportions de familles avec 1 ou 2 enfants
Le nombre de **familles nombreuses** a diminué de 7% depuis 2008.



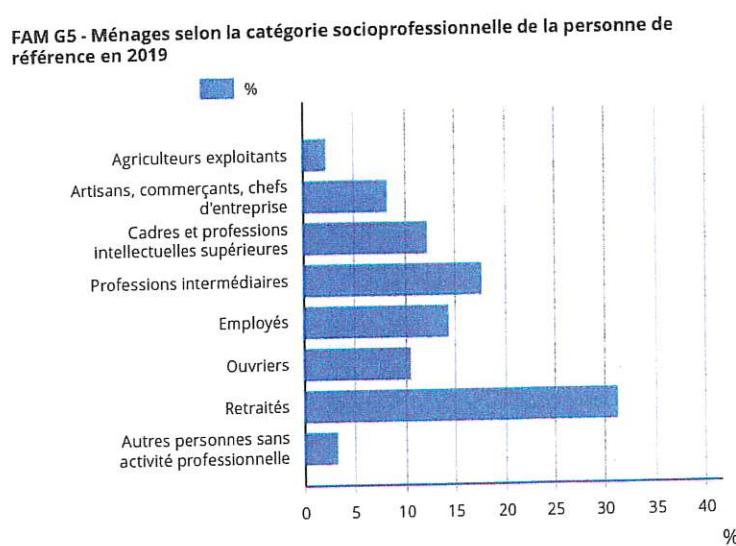
1.1.5 L'emploi

La part des retraités est importante sur le territoire : 21.5% des ménages.

La population active avec un emploi représente 68% et le taux de chômage 9%, ce dernier a augmenté de 18% depuis 2008.

Globalement on note une montée de la précarité, du chômage et du nombre de travailleurs pauvres.
Les contrats de travail sont de plus en plus courts, il y a une réelle frilosité des employeurs.
Beaucoup d'adultes diplômés ne parviennent pas à trouver un emploi.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019

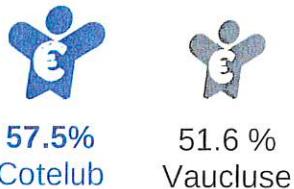


D'un point de vue déplacement domicile – travail, on peut remarquer que 77% de la population se déplace vers un autre département que leur lieu de résidence.

Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.

1.1.6 Les revenus

Part des ménages fiscaux



Taux de pauvreté



Globalement, la population des communes de la COTELUB a un bon niveau de vie. Toutefois, des poches de pauvreté subsistent, principalement chez les personnes issues de l'immigration, dans les familles monoparentales, chez les personnes sans emploi ou pour les personnes âgées disposant de faibles revenus.

L'écart des revenus entre les personnes qui possèdent un emploi et les personnes sans emploi se creuse. Dans le même temps, l'intensité de la pauvreté augmente : le niveau de vie des personnes pauvres est de plus en plus inférieur au seuil de pauvreté.

Une nouvelle tranche de population en difficulté se développe parmi les personnes qui tentent de venir s'installer dans le Sud, et qui ne trouvent ni travail, ni logement abordable. Souvent, après un an ou deux, ces familles retournent vers leur lieu d'origine, ou vers une grande ville.

Les ruptures familiales engendrent des situations socio-économiques de plus en plus difficiles à tenir pour une partie de la population (principalement pour les femmes seules qui doivent tout assumer, ou qui ont un mari en chômage de longue durée).

Le territoire Sud Luberon abrite une population à la qualification et aux revenus plus élevés que la moyenne départementale. La Tour d'Aigues et le territoire de la vallée d'Aigues restent très attractifs malgré un taux de chômage important et des transports insuffisants ce qui fait que beaucoup de personnes de la COTELUB doivent changer de département pour aller travailler.

L'attractivité du Sud Luberon se concrétise par un solde migratoire élevé, mais qui est freiné par une forte augmentation du prix du foncier et la difficulté pour trouver des logements abordables. Aujourd'hui, l'accès au logement pour tous représente un enjeu majeur, et certaines familles à faibles moyens ne parviennent pas à s'implanter faute de trouver un lieu d'hébergement. La spéculation immobilière est très active et tous les terrains sont achetés par des promoteurs, ce qui rend l'accès à la propriété pour les jeunes ménages très problématique.

1.1.7 Les allocataires Caf

Allocataires



4 144 120 247

Personnes couvertes



41% 50%

En couple avec enfant



41% 33%

En couple sans enfant



4% 4%

Isolés



38% 46%

Monoparents



18% 17%

*Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation monétaire et/ou familiale. La notion d'allocataire est une notion de foyer.

* Nb de personnes couvertes : Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les **ayants-droits**. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droits représente les personnes couvertes.

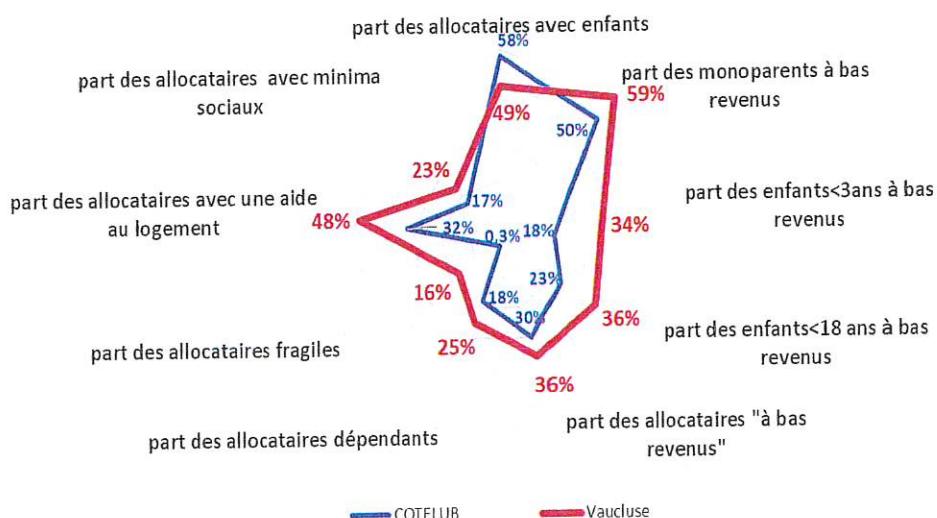
* Nb de familles allocataires : il s'agit d'une famille avec moins de 3 enfants

* Nb de familles nombreuses : une **famille** est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

* Nb de familles mono parentales : une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

La Caf dénombre **4 144 foyers allocataires** dans l'intercommunalité, ce qui concerne au total **10 631 habitants** soit :

- 3% des allocataires du département.
- **16% des habitants de Cotelub**
- 41% de personnes couvertes sur le territoire



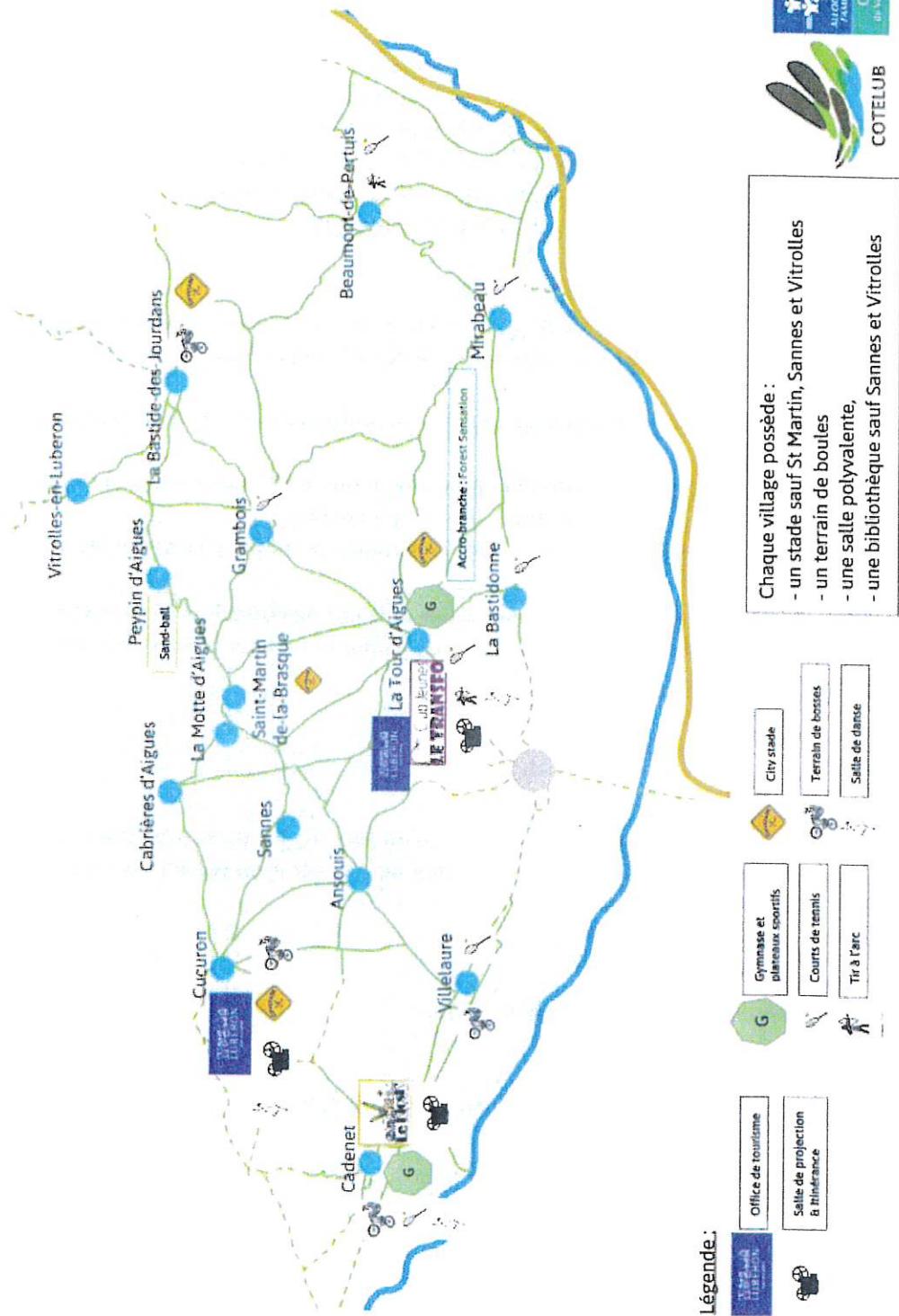
Depuis le dernier diagnostic, le nombre d'allocataires a augmenté de 6%, tout comme le nombre de familles monoparentales. On remarque une baisse de 1% du nombre d'allocataires avec enfants.

1.2 Equipements sportifs et culturels sur le territoire

Globalement les 2 grandes communes, Cadenet et La Tour d'Aigues, sont bien couverts en matière d'équipements sportifs et culturels, à la différence de la partie Nord-Est, composée principalement de petites communes.

Cependant, les associations des autres communes pourraient bénéficier de ces équipements qui sont intercommunales.

ETABLISSEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS



1.3 Scolarité

Les enfants sont scolarisés selon leur commune d'habitation sauf :

- les enfants de Sannes sont scolarisés à Ansouis, à La Motte d'Aigues ou à Cabrières d'Aigues,
- les enfants de Vitrolles sur Grambois, La Bastide des Jourdans, Peypin d'Aigues ou La Tour d'Aigues,
- les enfants de maternelles de Peypin d'Aigues vont à l'école de St Martin de la Brasque jusqu'au CP,
- les enfants d'élémentaire de St Martin de la Brasque vont à Peypin d'Aigues (CE1 au CM2) – Il s'agit d'un rapprochement « RPI » (Regroupement Pédagogique Intercommunal),

Sur le Territoire, Il existe d'autres établissements tels que

- l'IME de la Bourguette (centre spécialisé pour les enfants de moins de 18 ans) à La Tour d'Aigues,
- le Centre Forestier à La Bastide des Jourdans qui accueille des élèves à partir de la 4ème.

Un nombre important de jeunes est en décrochage scolaire ou professionnel : 27% de jeunes quittent l'école sans diplôme.

Beaucoup de jeunes ne parviennent pas à se motiver pour suivre une formation ou trouver un emploi. Il devient aussi de plus en plus difficile de trouver des contrats de professionnalisation.

Beaucoup de stages précaires ne débouchent sur rien et le manque de mobilité renforce les problèmes.

Les relations parents-enfants et écoles-familles sont parfois difficiles ou compliquées avec une difficulté croissante à se rencontrer. De nombreux parents admettent qu'ils ne parviennent plus à « suivre » leur enfant. De plus en plus de conflits enfants-enfants, parents-enseignants.

L'impact du Covid

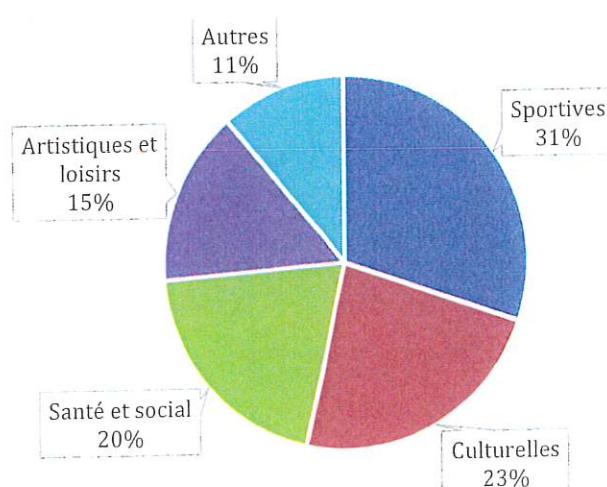
Reprendre les infos de l'audit de l'IMF

La période « COVID », principalement sur l'année 2020 a eu un fort impact sur la population de manière générale et sur nos enfants plus particulièrement que l'on peut qualifier de « génération sacrifiée » ; les professionnels de l'éducation et de la santé ont ainsi remarqué :

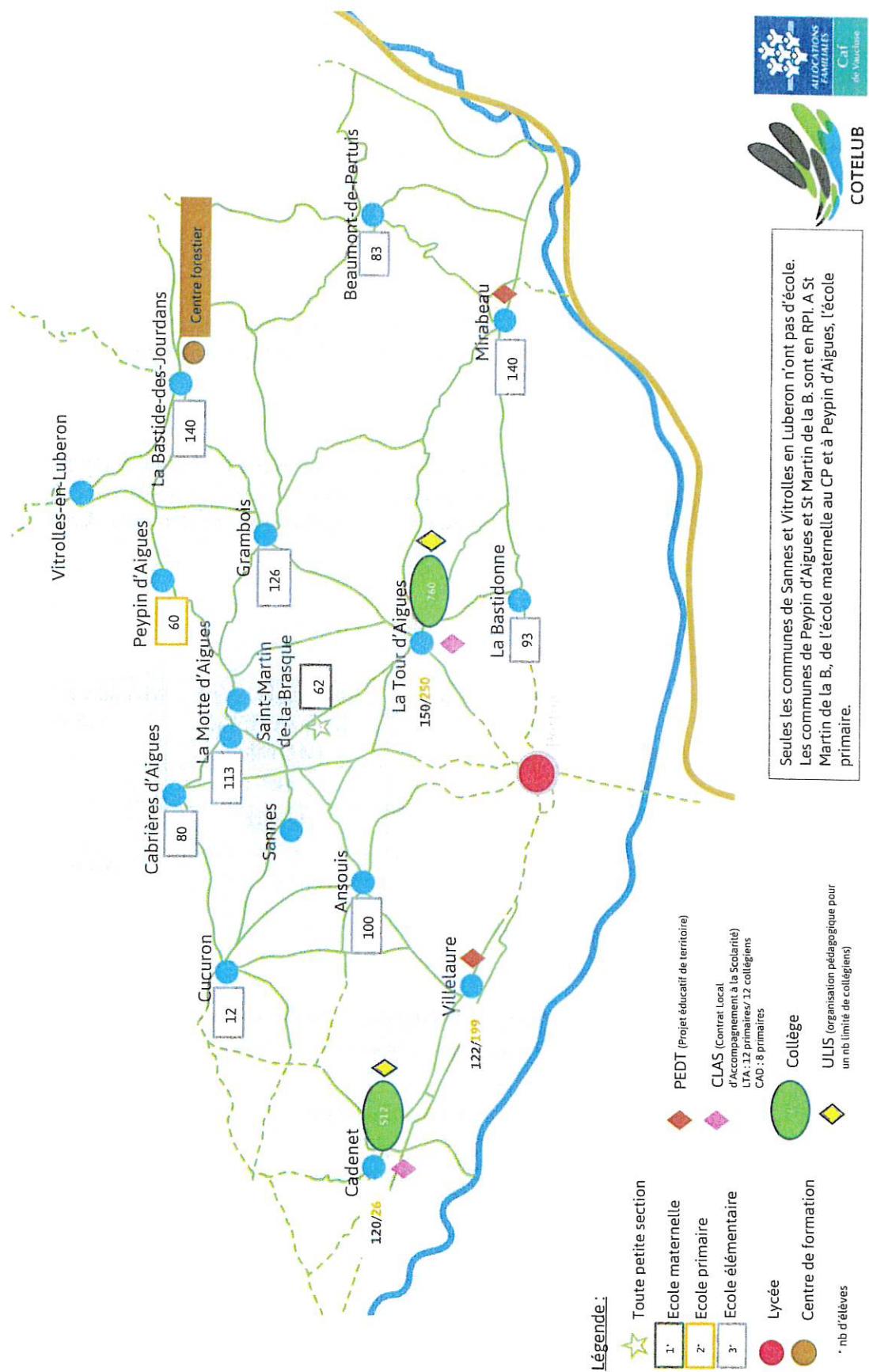
- un retard dans les apprentissages,
- des soucis de comportements,
- des décrochages scolaires dès l'école élémentaire,
- des parents démunis face à la situation.

Le tissu associatif est une forte valeur ajoutée du territoire de COTELUB sur l'ensemble des villages.

Les associations sont au nombre d'environ 396 dont :



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



2. THEMATIQUES

2.1 PETITE ENFANCE 0-3 ANS



En juillet 2004, la Communauté de Communes a pris la compétence Petite Enfance, et en assure le financement. « La compétence Petite Enfance prend en charge la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des crèches d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire toutes les crèches qui seront construites par la Communauté de communes sur son territoire. Sont également d'intérêt communautaire toutes les crèches implantées sur le territoire communal qui seront cédées en pleine propriété à la Communauté Territoriale Sud Luberon. »

Les allocataires CAF/MSA

| | Nb enfants < 3 ans CAF/MSA | % enfants bas revenus <3ans CAF | Nb enfants de 3 à moins de 6 ans CAF/MSA | Nb enfants bas revenus de 3 à moins de 6 ans CAF |
|----------------|--------------------------------------|------------------------------------|--|---|
| COTELUB | 814 | 18% | 781 | 24% |
| Vaucluse | 16 951 | 34% | 17 062 | 38% |

Source CAF – 31 12 2021

L'offre du territoire

- 7 équipements financés (multi accueil), dont 370 enfants gardés en EAJE
- 69 assistantes maternelles actives : 296 places, 234 enfants gardés (au 31/12/2021)
- 1 Relais Parents Enfants (1,3 ETP)
- 1 Maison d'assistantes maternelles, « O' Pitchoun » à Grambois, avec 9 places
- 565 familles bénéficiaires de la PAJE
- Taux de couverture CNAF des offres d'accueil COTELUB : **55,3%** contre 48% sur le département

ZOOM SUR LES CRÈCHES

7 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dont « La Passerelle » (18 mois- 2 ans), réparties de façon équitable sur le territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les EAJE sont gérées par la Société Publique Locale Durance Pays d'Aigues, à l'exception de la Passerelle qui se trouve à Cadenet.

A l'Est :

- « 1.2.3. Soleil » à La Tour d'Aigues (44 places) - (asso créée en 1987)
 - o 94 enfants accueillis dont 21 familles sous le seuil de pauvreté,
 - « Les enfants du Luberon » à Mirabeau (25 places) - (asso créée en 1989)
 - o 50 enfants accueillis dont 8 familles sous le seuil de pauvreté,
 - « La Ribambelle », micro-crèche, à La Bastide des Jourdans (10 places) - (asso créée en 2010)
 - o 19 enfants accueillis dont 6 familles sous le seuil de pauvreté,
- soit **79 places.**

A l'Ouest :

- « Les minots » à Cucuron (23 places) - (asso créée en 1989)
 - o 57 enfants accueillis dont 18 familles sous le seuil de pauvreté,
 - « Premiers pas » à Villelaure (30 places) - (asso créée en 2014)
 - o 70 enfants accueillis dont 9 familles sous le seuil de pauvreté,
 - o 1 enfant en situation d'handicap,
 - « Lou Calinou » à Cadenet (30 places) - (asso créée en 1988)
 - o 59 enfants accueillis dont 16 familles sous le seuil de pauvreté,
- soit **83 places.**
- « La passerelle » à Cadenet (16 places) (création en sept 2003)
 - o 21 enfants accueillis
- Il y a une offre totale de **178 places**

A ce jour, les attributions de place en crèche se font selon :

- la date de préinscription,
- les quotas déterminés par commune
- en fonction du mouvement interne, des bébés vers les marcheurs, et la demande des parents.

Nb de familles en liste d'attente au 31/12/2022

| VILLAGES | Nb de familles | VILLAGES | Nb de familles |
|-------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| ANSOUIS | 6 | LA MOTTE D'AIGUES | 4 |
| LA BASTIDE DES JOURDANS | 13 | LA TOUR D'AIGUES | 19 |
| LA BASTIDONNE | 3 | MIRABEAU | 7 |
| BEAUMONT DE PERTUIS | 4 | PEYPIN D'AIGUES | 5 |
| CABRIERES D'AIGUES | 2 | SAINT MARTIN DE LA BRASQUE | 2 |
| CADENET | 33 | SANNES | 3 |
| CUCURON | 19 | VILLELAURE | 37 |
| GRAMBOIS | 6 | VITROLLES EN LUBERON | 1 |

164 familles sont en liste d'attente le 31/12/2022. Source : SPL Durance Pays d'Aigues au 15/05/2023.

ZOOM SUR LE RPE ET LES ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Parents Enfants (RPE – ex-RAM) est de la compétence de Cotelub qui prend en charge la construction, l'aménagement, l'entretien, et la gestion de cet équipement d'intérêt communautaire.

Ses caractéristiques :

- 2 animatrices (50% et 80%),
- 2 antennes administratives et d'animation, une à Cadenet et l'autre à La Tour d'Aigues,
- 1 territoire divisé en 2 (OUEST avec 5 communes/EST avec 11 communes),
- 3 lieux réservés exclusivement à l'animation : Cadenet, La Tour d'Aigues et Villelaure,
- 3 lieux d'itinérance, dans des salles municipales (selon le nombre d'assistantes maternelles par village et/ou disponibilité des salles municipales) : Grambois, La Motte d'aigues et Mirabeau.
- environ 296 places disponibles chez 69 assistantes maternelles actives

Sur le nombre total des assistantes maternelles, plus de 30% ont plus de 50 ans. Pour autant, régulièrement de nouvelles assistantes maternelles arrivent sur le territoire.

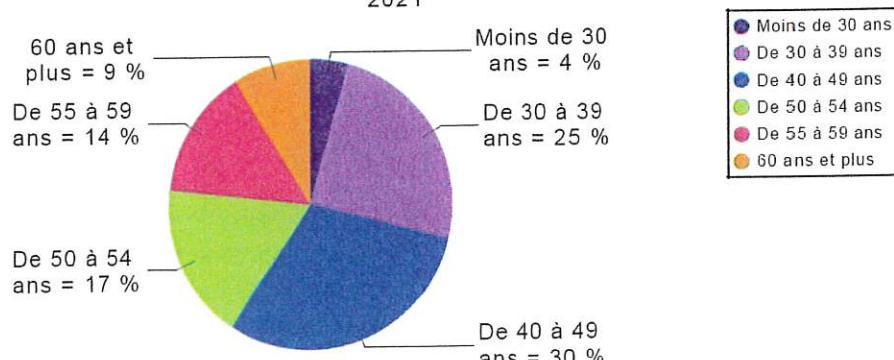
Sur 69 assistantes maternelles actives :

| Nb d'enfants accueillis | Taux | Nb d'assistantes maternelles |
|-------------------------|-------|------------------------------|
| 1 enfant | 7,2% | 5 |
| 2 enfants | 21,7% | 15 |
| 3 enfants | 27,5% | 19 |
| 4 enfants | 23,2% | 16 |
| 5 enfants | 20,3% | 14 |

Ainsi le nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle sur le territoire de COTELUB est de 3,4 enfants, sur le département du Vaucluse, il est de 3,6.

A noter 23,2% des assistantes maternelles de + de 55 ans, soit de nombreux départs en retraite à venir.

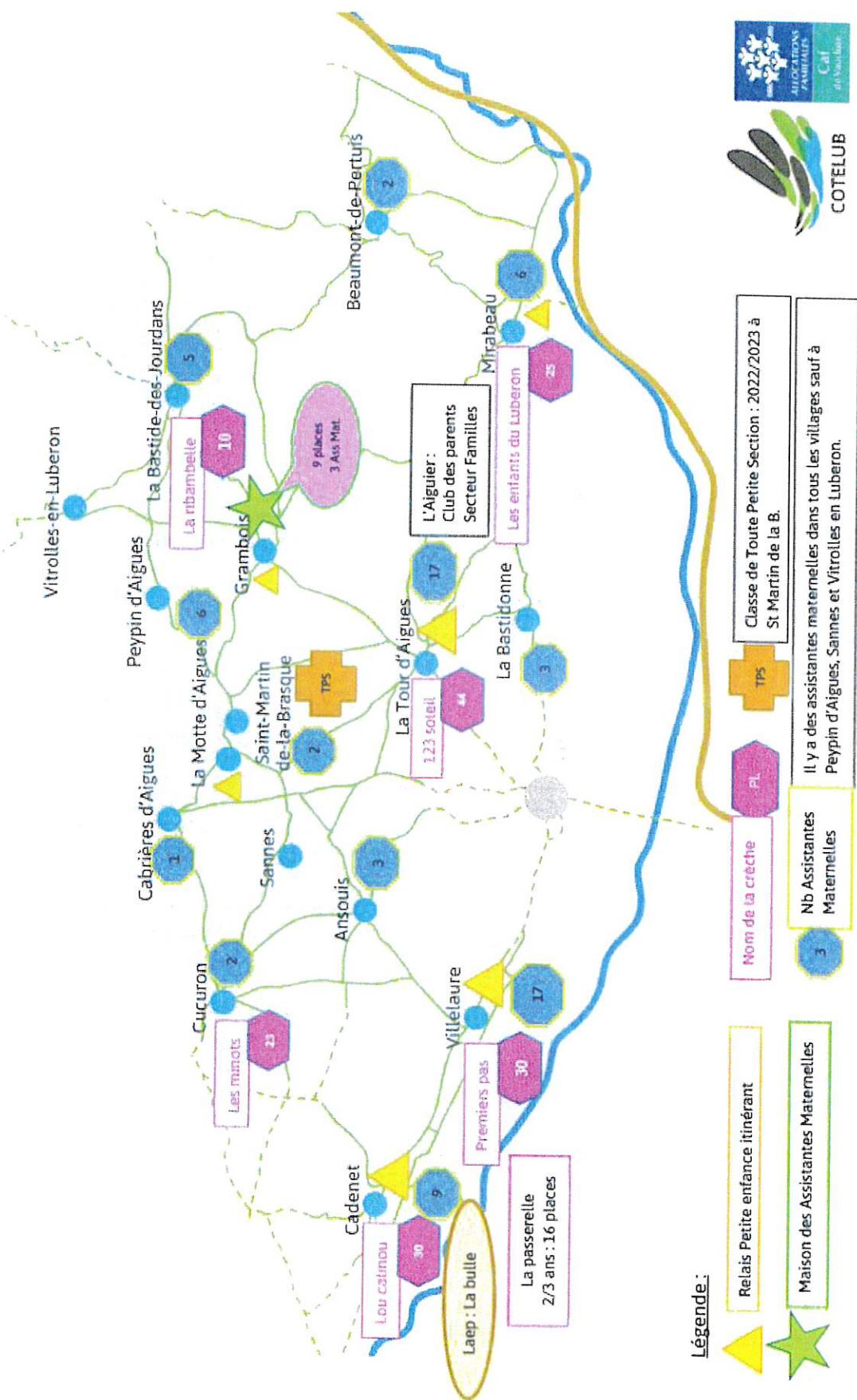
REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021



Personnalisé COTELUB 2021

SOURCES : CNAF, CCMSA et Acoss-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE

PETITE ENFANCE



AUDIT PETITE ENFANCE 0-3 ANS



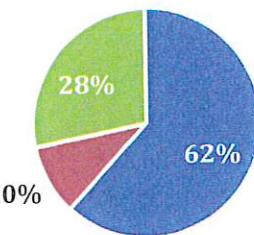
Parmi les 500 réponses au questionnaire famille :

La majorité des familles utilise en priorité :

Modes de garde des moins de 3 ans

- Plus de la moitié des parents font un choix personnel,

- les autres pour des raisons économiques (34%) ou de distance (10%)



Le RPE n'est pas connu par un tiers des familles interrogées et

90% des parents qui le connaissent ne le fréquentent pas : la majorité ne se sent pas concernée, l'autre partie estime que les activités ne conviennent pas mais n'ont souvent pas pris le temps de s'y rendre.

Quelques parents trouvent que le RPE est trop éloigné et 12 réponses font état d'une mauvaise expérience auprès d'une assistante maternelle.

| PREOCCUPATIONS/ BESOINS | PISTES DE REFLEXION |
|--|---|
| Où le futur parent ou nouvel arrivant peut-il trouver de l'information à jour ? | L'Espace France Services du centre social est régulièrement sollicitée, ils orientent vers COTELUB et l'animatrice du RPE |
| Certains besoins ne sont pas couverts : personnes avec des plannings tournants, intermittents du spectacle, commerçants... | Signaler sur liste d'attente quand la famille a déjà une place chez l'assistante maternelle afin de ne pas casser le contrat en cours d'année |
| De plus en plus de familles rencontrant des difficultés financières, tarification trop élevée Problématique récente qui entraîne plus de demandes à temps partiel (complément familial ou autre) | Une des solutions : accueil type halte-garderie, type « la passerelle » de Cadenet A priori il manque une structure sur le territoire Plusieurs pistes évoquées : - Création de MAM (s) sur le territoire - Agrandissement de crèche - Ouverture de crèches familiales |
| AM sur le territoire de + en + exigeantes : pas d'accueil le mercredi, ni trop tôt ou tard dans la journée Quels impacts de l'ouverture de petite section maternelle (ex à St Martin 5/6 enfants) | - Etendre le dispositif Passerelle sur le territoire - Création de halte-garderie - Créer un système « crèche lib » pour trouver des créneaux libres en crèche |
| Huit assistantes maternelles ont manifesté leur volonté de se regrouper en MAM mais elles ne trouvent pas e locaux | |

La compétence « ALSH » appartient à chaque commune.

Les allocataires Caf

| | Nb enfants de 3-11 ans | Nb familles avec enfants de 6-11 ans | Nb familles mono parentales 3-11 ans | Nb familles bas revenus ou revenus fragiles (3-11 ans) | Nb d'enfants 3-11 ans bénéficiaires de l'AEEH |
|----------------|------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|---|
| COTELUB | 2198 | 1 819 | 440 (24%) | 648 (35%) | 56 |
| Vaucluse | 55 007 | 38 345 | 11 820 (31%) | 23 833 (62%) | 1 370 |

Source CAF – 31 12 2021

L'offre du territoire

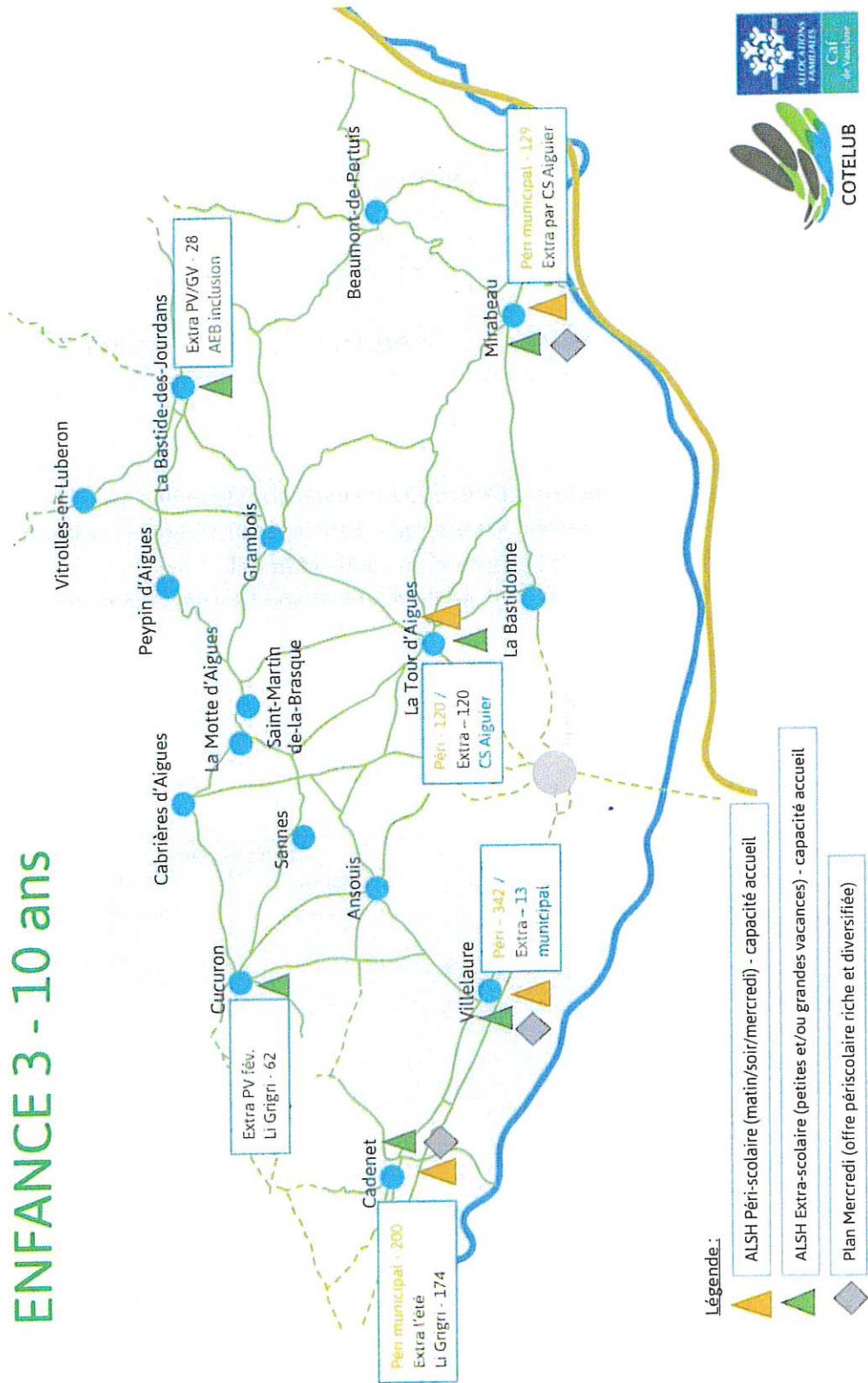
- 5 Accueils de loisirs sans hébergement périscolaire (matin/soir/mercredi)
- 4 Accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire (petites vacances/grandes vacances)
- 181 mono-parents bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial
- 1 724 enfants bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire soit 53% des enfants scolarisés (6-18 ans)

ZOOM SUR LES ALSH

Il y a plusieurs types d'ALSH sur le territoire :

| Mode de gestion | Péri-scolaire | | Extra-Scolaire | | Nb d'enfants accueillis |
|---|--|---------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------------|
| | Matin/Soir | Mercredi | Petites vacances | Grandes vacances | |
| Asso Centre social L'Aiguier - LTA | | 20 154 heures | NC | NC | 443 enf. Agrément 120 |
| Asso Centre social L'Aiguier - MIR | | | 11 320 heures | | 126 enf. Agrément 120 |
| Communale MIR | 10 188 heures | 6 613 heures | | | 139 enf. |
| Asso Li Gri Gri CAD – CUC | | | CAD – 9 320 h CUC – 3 488 h | | 174 enf. |
| Communale Mélina Mercouri CAD | 13 999 heures | 13 405 heures | | | 258 enf. |
| Communale – VIL | Matin/Midi/Soir 25 262 heures | | 7 824 heures (hors Noël) | 7 256 heures | 342 enf.en péri 131 enf. en extra |
| Asso AEB Inclusion BDJ | Création en avril 2023 de l'ALSH Les mômes enchantés | | | | Agrément 28 |

ENFANCE 3 - 10 ans



AUDIT ENFANCE 3 – 10 ANS



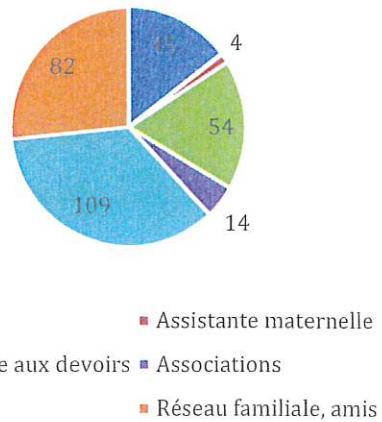
Parmi les 500 réponses au questionnaire famille :

Le mode de garde utilisé pour les 3-10 ans :

- d'abord le périscolaire chez les 3-5 ans (19%)
- puis le réseau familial (13%)
- et enfin l'ALSH (5%)

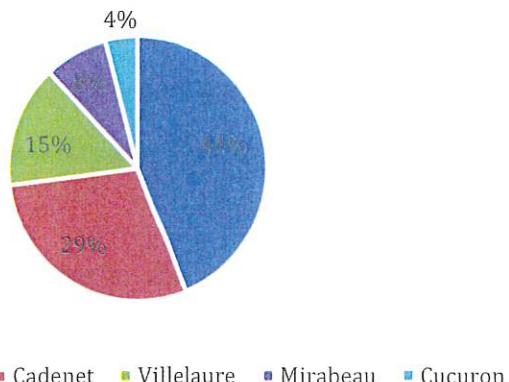
Les motifs de non-utilisation des structures sont plutôt un choix personnel (11%) ou un manque de place (6,3%). 2,4% estiment que la distance est trop éloignée du domicile

Mode de garde hors temps scolaire en %



Pour les 6-10 ans

ALSH utilisé sur le territoire pour les 6-10 ans



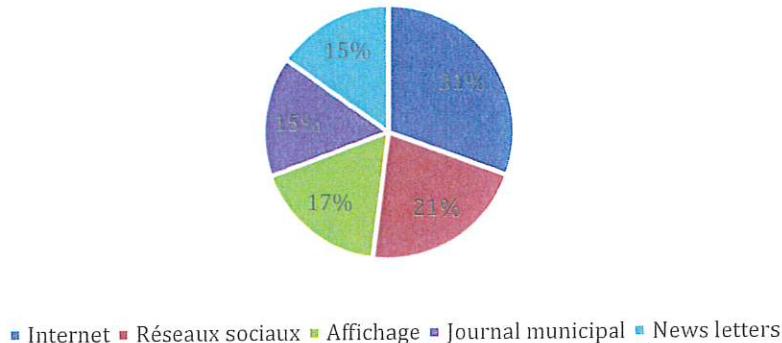
■ La Tour d'Aigues ■ Cadenet ■ Villelaure ■ Mirabeau ■ Cucuron

En matière d'accueil en périscolaire (matin, soir et mercredi), 50% des personnes interrogées affirment utiliser le service. Les autres évoquent les raisons suivantes :

- manque de place,
- tarifs trop élevés,
- horaires non compatibles avec leurs horaires professionnels,
- par manque d'informations sur le service,
- leur enfant ne veut pas.

La communication est jugée insuffisante pour 36,5% des réponses.

Accès à l'information pour les ALSH



Commentaires des familles des 6 – 10 ans

- « Mon enfant ne s'y sent pas du tout bien, nous avons arrêté de l'inscrire »
- « Volonté personnel de ne pas mettre mon enfant à La Bastide des Jourdans »
- « Manque ALSH le mercredi sur Villelaure »
- « L'accueil proposé à la Tour d'aigues n'est pas de qualité »
- « Villelaure, Sauf les mercredis, puisqu'il n'y a pas de centre aéré ce jour-là »
- « J'aimerais bien à La Tour d'Aigues, seulement, **le tarif est trop élevé** »
- « Besoin d'ALSH le mercredi + vacances scolaires »
- « Parfois et bien souvent impossible de mettre ma fille au centre aéré car **trop cher** ! »
- « Pas de projet pédagogique ni d'activités sympas pour les vacances »
- « **Trop cher** du coup j'ai diminué mon temps de travail pour ne pas travailler les mercredis »
- « Gardé par les grands parents »
- « Il n'y en a pas pour les mercredis et la totalité des vacances... pourtant nous sommes en 2023...comment peut-on imaginer une école sans centre aéré le mercredi ? »
- « A Cadenet, il n'y a pas un véritable ALSH et surtout c'est la préhistorique à Cadenet. C'est un système très arriéré avec des gens qui ne veulent pas évoluer ! Je parle notamment pour les journées du mercredi. On n'a pas le choix c'est à la journée et pas à la demi-journée, déjà. Et puis, c'est contrat à l'année donc si vous souhaitez profiter d'un après-midi avec votre enfant, ou si votre enfant a un rdv médical très important, il n'y a pas moyen d'annuler maximum 8 jours avant, comme à l'ALSH de La Roque d'Anthéron, Puyvert ou Lauris !! Et même si vous fournissez des justificatifs, vous devez quand même payer car c'est un contrat à l'année que vous avez signé, m'a-t-on dit !! Hallucinant en 2023 surtout avec la conjoncture actuelle !! »

| PREOCCUPATIONS/ BESOINS | PISTES DE REFLEXION |
|---|--|
| <p>L'accueil des jeunes enfants est un véritable service pour les personnes qui travaillent. Cet accueil donne aussi aux enfants des espaces de socialisation complémentaires à ceux qu'ils trouvent à l'école.</p> <p>Recrutement difficile sur les postes d'animateurs, ex asso les Gros gris, pas de directeur, ex asso l'Aiguier, peu d'animateurs</p> <p>Constitution des équipes est compliquée</p> <p>Difficulté de coordination du fait des fonctionnements différents des ALSH : Mercredi, petites vacances et grandes vacances</p> <p>Tarifs différents selon les communes</p> <p>Volontés très disparates sur la question dans le financement du reste à charge des familles. Cette situation amène à des incompréhensions auprès de ces dernières qui ne payent pas le même montant sur la même structure (ex : centre social l'Aiguier) si la commune participe financièrement ou pas.</p> | <p>Nécessité de coordonner les accueils et les coûts sur le territoire</p> <p>Tarifs AEB Inclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14€/famille de La BDJ - 18€/famille des autres communes <p>Tarifs Centre social</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 à 17 euros/jour selon le quotient familial pour 5 communes - 18 à 26 euros/jour pour les 11 communes, selon des critères particuliers <p>Tarifs Li GriGri</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 22€ la journée à 80€ la semaine <p>Tarifs pour Cadenet</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 1,05 à 1,58 euros/garde, selon le quotient familial <p>Tarifs pour Villelaure</p> <ul style="list-style-type: none"> - tarif selon le quotient familial <p>Nécessité de proposer 2 tarifs avec quotient familial pour que la structure obtienne la PSO</p> <p>Cohérence des tarifications en ACM à revoir</p> |

2.3
ENFANCE
JEUNESSE
11-17 ANS



Les allocataires CAF

| | COTELUB | VAUCLUSE |
|---------------------------------|---------|----------|
| Familles avec enfants 12-15 ans | 898 | 20 901 |
| Nb d'enfants 12-15 ans | 1 037 | 24 515 |
| Familles avec enfants 16-17 ans | 445 | 10 172 |
| Nb d'enfants 16-17 ans | 464 | 10 659 |

Source CAF – 31 12 2021

L'offre du territoire :

La Maison de la Jeunesse, Le Transfo, à La Tour d'Aigues

Le Transfo accueille physiquement les jeunes, principalement les collégiens, du collège Albert Camus de La Tour d'Aigues, et les bureaux administratifs de la société publique locale Durance Pays d'Aigues, qui a en charge la gestion de la jeunesse et de la petite enfance du territoire.

Actes horaires (présence) :
15 070 heures
Agrément : 104 jeunes

397 ados
différents
accueillis

Les jours et horaires d'accueil en période scolaire sont :

- Accueil libre, sans inscription, de 15h à 19h du mardi au vendredi et de 12h à 19h le mercredi avec des ateliers spécifiques
- Tous les **mardis soir de 17h à 19h** au Transfo, aide aux devoirs
- Atelier Théâtre, Tous les jeudis de 17h-18h30
- Tous les vendredis, dès 16h, goûter gourmand

L'équipe d'animation est présente les jours et horaires suivants :

- Au collège de La Tour d'Aigues, du mardi au vendredi, entre 11h20 et 13h20
- Au Lycée Val de Durance, de Pertuis, à la cafétéria du mardi et jeudis de 12h à 13h30

« OPEN SPORT » :

- Le sport pour tous ! mercredi de 15h à 17h : Sports collectifs, training au gymnase intercommunal à La Tour d'Aigues
- Initiation au Breakdance, mercredi de 17h30 à 19h30
- Boxing, Vendredi 17h-19h

Le Club Jeunes Le Kiosk sur la commune de Cadenet

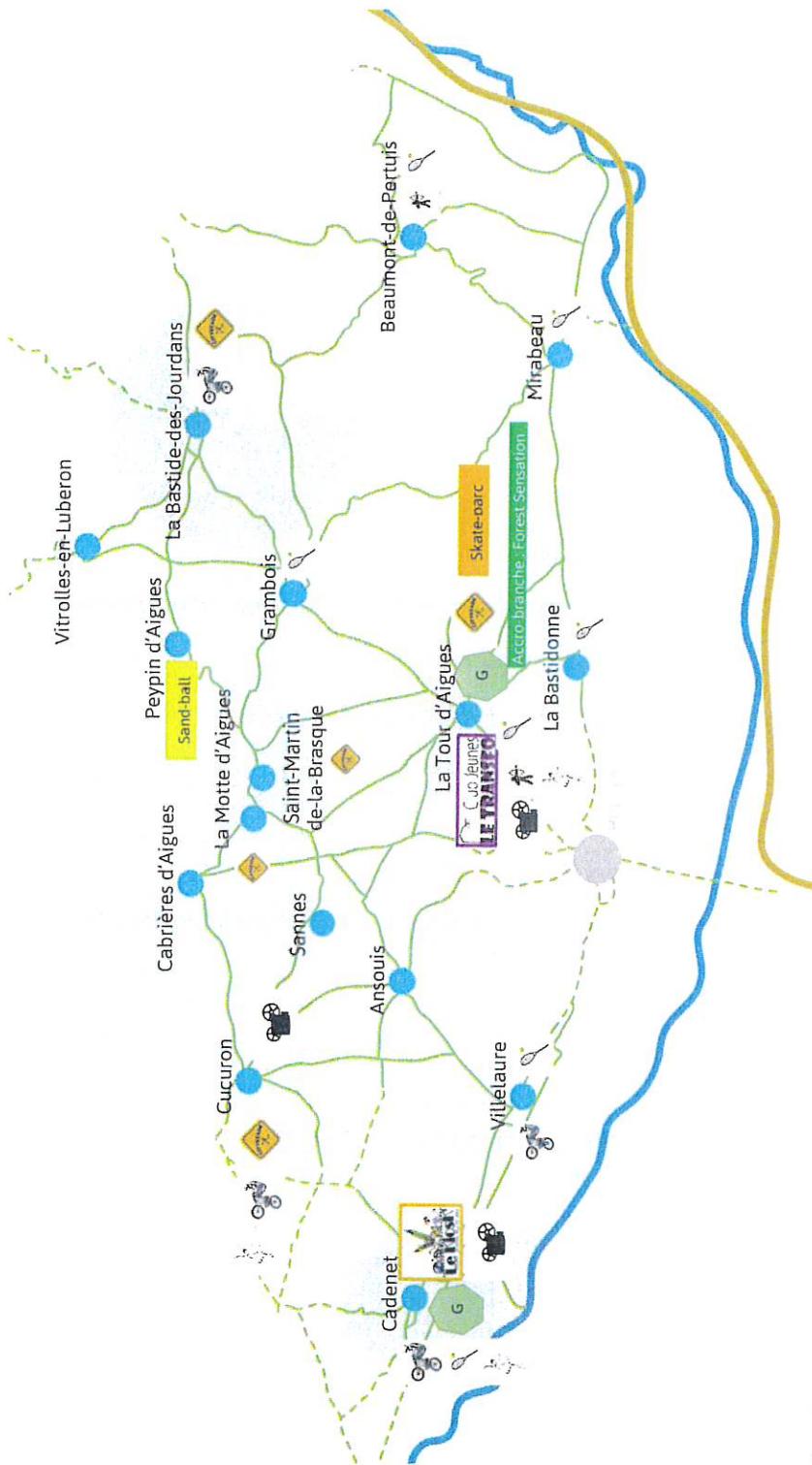
Cette structure accueille physiquement les jeunes essentiellement de Cadenet mais également des villages alentour comme Cucuron, Vaugines ou autres.

Actes horaires (présence) :
8 479 heures
Agrément : 24 jeunes

115 ados
différents
accueillis

L'accueil est assuré du mardi au samedi selon des ateliers thématiques durant les périodes scolaires, et du lundi au vendredi pendant les vacances.

JEUNESSE - 11 – 17 ANS



Légende:

- Salle de projection
Et itinérance selon
un programme
- Gymnase et
plateaux sportifs
- City stade
- Courts de tennis
- Tir à l'arc
- Terrain de boules
- Terrain de bosses
- Salle de danse

Chaque village possède :

- un stade sauf St Martin, Sannes et Vitrolles
- un terrain de boules
- une salle polyvalente,
- une bibliothèque sauf Sannes et Vitrolles



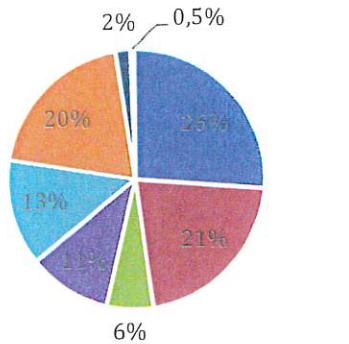
AUDIT ENFANCE – JEUNESSE 11-17 ANS



Parmi les réponses au questionnaire, les jeunes ont évoqué leurs lieux de rencontre principalement à la maison ou dans les lieux publics entre copains. Quant aux parents, ils ont fait part de leurs besoins pour leurs ados.

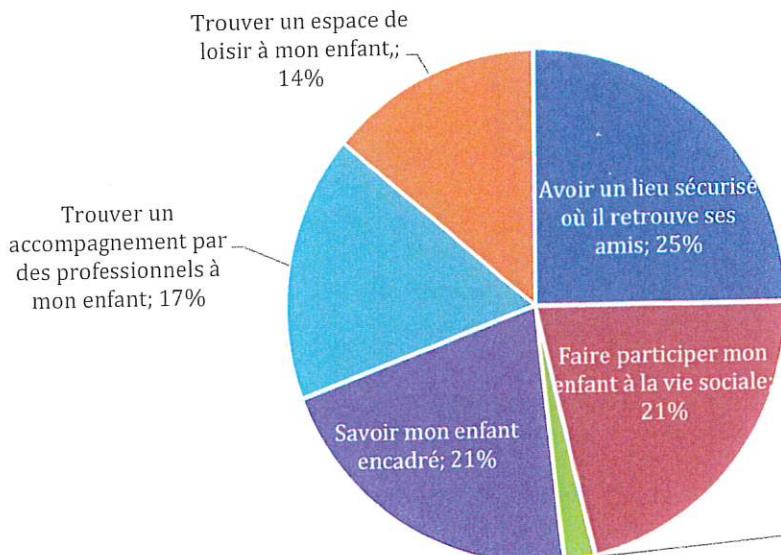
Les 11- 18 ans estiment ne pas avoir assez d'infos sur l'offre proposée aux Jeunes. Ils souhaitent être informés par le site internet, les réseaux sociaux, le journal municipal, l'affichage et les newsletters.

Lieux de rencontres entre ados



- A la maison
- Lieux publics (stades, bibliothèques, parcs de jeux, skate park...)
- Accueil Jeunes au Kiosk à Cadenet
- Accueil Jeunes au Transfo à La Tour d'Aigues
- Associations sportives/culturelles
- Entre copains
- Centre social l'Aiguier
- Autres : salle d'escalade, On ne connaît pas les centres, Peu de lieux prévus pour les jeunes à villelaure

Les besoins des parents pour leurs ados



Autres : Des moyens de transports, Ouverture pour enfant porteur d'handicap, Éducation à la sexualité, lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement, égalité hommes/femmes, prévention sur l'usage des écrans, Colonies de vacances, Pas assez de structures

| PRÉOCCUPATIONS/ BESOINS | PISTES DE RÉFLEXIONS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Animation présente sur le territoire mais la prévention est un plus pour la pertinence du travail de terrain - Cohérence de la médiation si elle propose un maillage sur le territoire - Problème de mobilité pour aller aux animations ou se déplacer sur le territoire ou à l'extérieur du territoire - Le logement pour les jeunes - Animation aujourd'hui une grande partie de social – une tranche de la population avec ados sont en situation de famille déstructurée - Utilisation du Transfo comme un service : « consommation d'animations » | <ul style="list-style-type: none"> - Porter une attention particulière à la formation des éducateurs et la nécessité d'un suivi dans le temps (Mise en place d'une cellule de veille) - Nécessité de revoir le contenu de la formation BAFA, BPJEPS qui ne sont pas toujours adapté à la réalité - Envisager une solution de logement intergénérationnel - Envisager d'élargir le périmètre de compétence 12/18 ans à 15/25 ans |

2.4 Parentalité



Les allocataires Caf

| | Nb total de familles avec enfants 0-17 ans | Nb familles avec enfants de 0-5 ans | Nb familles avec enfants de 6-11 ans | Nb familles avec enfants de 12-18 ans | Nb familles bas revenus | Nb d'allocataires 0-20 ans à bas revenus |
|----------|--|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|--|
| COTELUB | 4 300 | 1 138 | 1 819 | 1 343 | 630 | 1 158 |
| Vaucluse | 90 296 | 30 116 | 38 345 | 31 073 | 22 307 | 46 261 |

Source CAF : 31/12/2021

L'offre du territoire

- 5 Accueils de loisirs sans hébergement périscolaire
- 4 Accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire
- 181 monoparents bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial
- 1 724 enfants bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire soit 53% des enfants scolarisés (6-18 ans)

Depuis 2017, à partir de la fusion avec les communes de Cadenet et Cucuron, la Communauté de Communes a pris la compétence **LAEP** – Lieu d'Accueil Enfants Parents.

ZOOM SUR LE LAEP « La Bulle »

Créé en 2002, Le LAEP s'installe dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance, en 2008, avec 3 accueils hebdomadaires, en période scolaire.

Il est ouvert de septembre à début juillet, les mardis et jeudis après-midi de 15h30 à 18h et le vendredi de 10h à 12h. Il est ouvert le premier mardi des petites vacances scolaires de 15h30 à 18h.

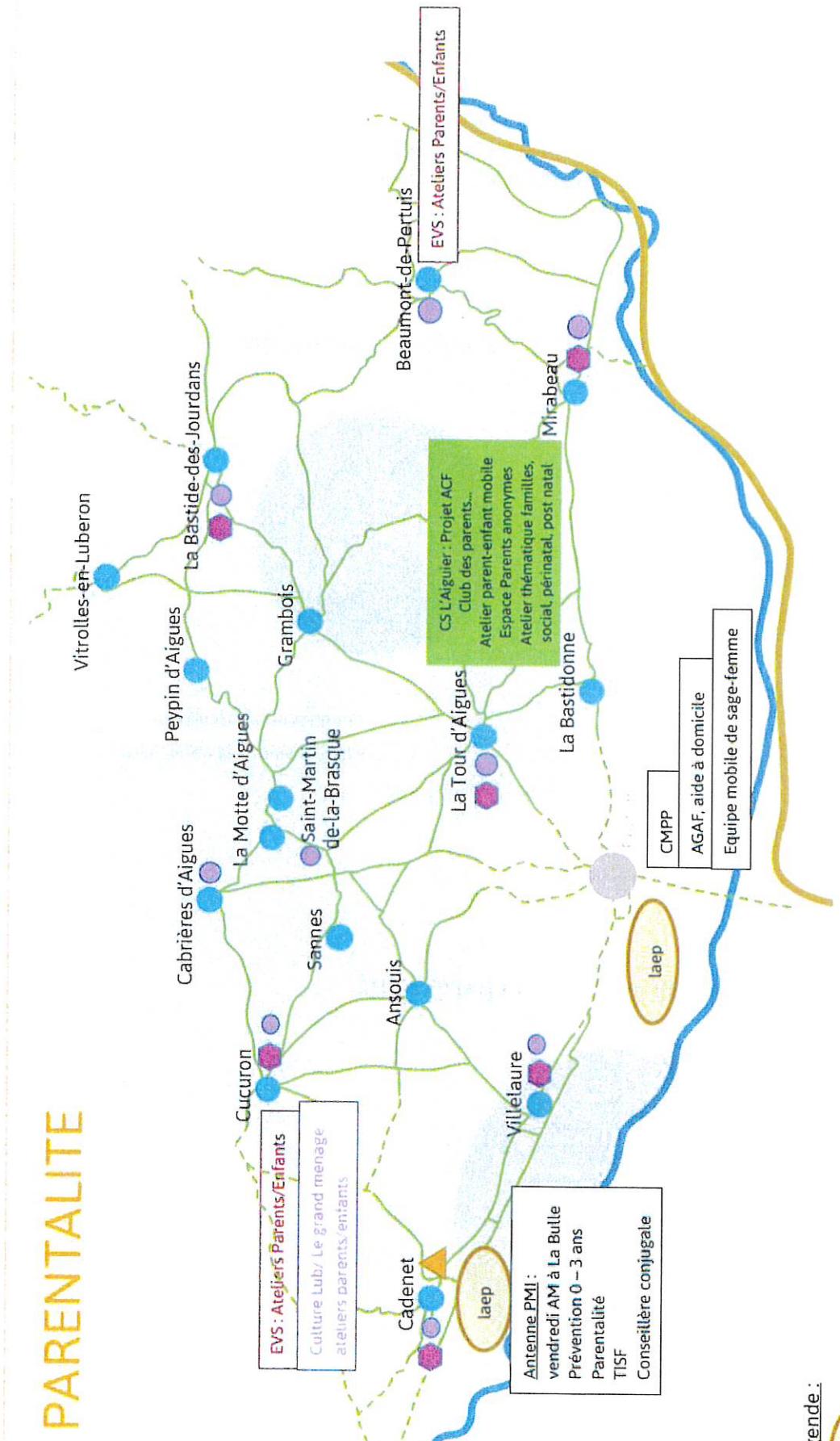
Le LAEP organise les mini ateliers du mercredi de 10h à 11h, chaque semaine, hors vacances scolaires.

Sur 147 jours, le LAEP a accueilli en 2022 :

- 277 parents différents,
- 316 enfants de moins de 3 ans

Le LAEP, c'est une référente LAEP à 0,5 ETP qui coordonne les activités et anime les séances avec 6 accueillantes de divers horizons professionnels.

PARENTALITÉ



Légende:

laep Lieu d'Accueil Enfants Parents

La Passerelle, 2 - 3 ans

Crèche intercommunale
WS : Asso Watsu sound

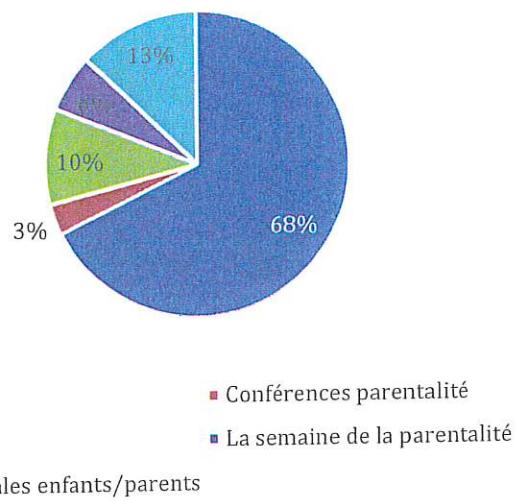


AUDIT Parentalité

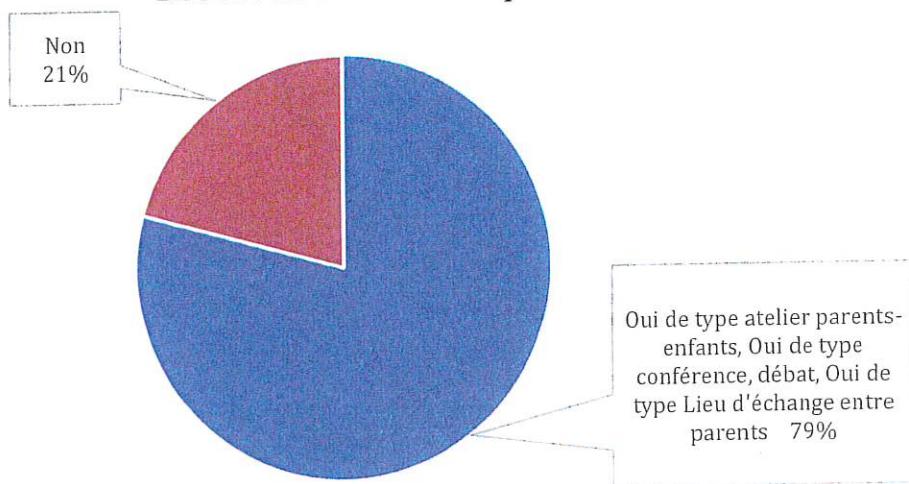


21% des familles participent à des actions de parentalité
79 % souhaitent du soutien à la parentalité avec la mise en place d'atelier parents-enfants, de groupe de paroles, de conférence, débat, de lieu d'échange entre parents

Actions de parentalité



Besoin de soutien à la parentalité



| PRÉOCCUPATIONS/ BESOINS | PISTES DE RÉFLEXIONS |
|---|---|
| <p>Une mauvaise compréhension de la notion "Soutien à la parentalité" pour les familles qui la rattachent à la Petite Enfance ou à la Protection de l'Enfance.</p> | <p>Mettre en place une Maison du Parent ou une personne ressources qui permettrait de créer un lien, de réorienter les familles vers les structures existantes et de coordonner les actions de parentalité sur le territoire. Proposer des solutions selon les thématiques abordées : sommeil, alimentation, écrans, violences, lieux de garde</p> |
| <p>Un manque de communication sur les structures existantes et de cohésion dans les actions autour de la Parentalité ce qui conforte la méconnaissance de celles-ci auprès des familles et des professionnels. Ainsi, il est difficile d'orienter des familles en demande sur le territoire en l'absence de relais qui centraliserait les informations.</p> | <p>Cela peut exister, mais les familles ne s'en saisissent pas : besoin de neutralité.</p> |
| <p>Quels outils de communication pour des familles isolées, sans moyen de transport ou sans accès à internet ?</p> | <p>Travailler davantage en réseau pour mieux connaître l'offre sur le territoire et favoriser une transversalité entre les professionnels. Réflexion autour de la mise en place d'un pilotage ou d'une coordination.</p> |
| <p>Manque de cohérence dans les actions proposées sur le territoire lié à un défaut de communication et à la méconnaissance des actions entre professionnels. Des actions isolées mises en place, parfois programmées sur une même semaine ou un même jour sans lien avec ce qui se fait ailleurs.</p> | <p>La notion de Parentalité peut être frein dans la mobilisation des familles (interprétation "moralisateur"). Par exemple, des conférences sur les dangers liés à l'usage des écrans ont été données en exemple, car les familles ne viennent pas par crainte de se voir donner des leçons ou ne se sentant pas concernées par la problématique.</p> |
| <p>Problématique liée à la difficulté de mobiliser les familles sur un thème mal cerné. Les conférences attirent peu de monde et pas forcément les familles concernées. La Semaine de la Parentalité mobilise faiblement les familles sans réussir à définir les causes de ce désintérêt. Ce sont en général les mêmes parents qui participent ou fréquentent ces manifestations ou structures : peu de turn-over.</p> | <p>Susciter l'intérêt des familles via des spectacles ou ateliers ludiques.</p> <p>Ramener le collectif au lieu de l'individuel, afin que chacun puisse parler de manière plus détendue.</p> <p>Repenser les ateliers proposés aux familles sur des temps où ils sont davantage disponibles : soir, week-end.</p> |
| <p>Trouver des moyens de se rendre auprès des familles qui en ont un réel besoin, mais dans l'incapacité de se déplacer ou d'avoir l'information. Les différends Enfants/Parents se noient souvent dans des soucis familiaux plus généraux.</p> | <p>Notion d'itinérance, avec la mise en place d'un LAEP itinérant par exemple, afin de se rendre auprès des familles rencontrant des soucis de mobilité.</p> <p>Idée d'une itinérance numérique amorcé par CS et REAAP : projet de Bus d'info sur la zone de Mirabeau-Beaumont de Pertuis par EVS Arc en sol.</p> |
| <p>Carence marquée de propositions de soutien à la Parentalité pour le public Adolescents. Les parents n'expriment pas réellement de besoins, si ce n'est dans des situations d'urgence (/ex, un ado mis à la porte de chez lui pour une nuit). A qui s'adresser ? Comment réorienter l'ado ? La famille en crise ?</p> | <p>Accueillir les familles dans les petits villages : en restaurant des permanences de l'EDES au sein du CS pour être identifiées.</p> <p>Prendre des relais pour les familles isolées, monoparentales, séparées, afin d'instaurer un répit de parentalité.</p> |
| <p>Problématiques communes aux structures dans le recrutement de personnel qui relient au second plan la Parentalité. Difficile de mobiliser des salariés le soir ou le WE.</p> | <p>Améliorer la communication : Utiliser les supports existants sur les communes : journaux, relais locaux ... Créer un réseau de l'information type "Gazette des familles", plaquettes ... Besoin d'un support de communication très visuel, complet, descriptif ... Détailler les actions "monenfant.fr" et expliciter les titres qui ne parlent pas aux familles : il faudrait envisager un club des parents sur le site (sorte de forum ? en faire quoi ?). Par exemple, le "Club des parents de la Tour d'Aigues" en quoi cela consiste-t-il ?.</p> |
| | <p>Proposer un médiateur dans les situations de crise.</p> |

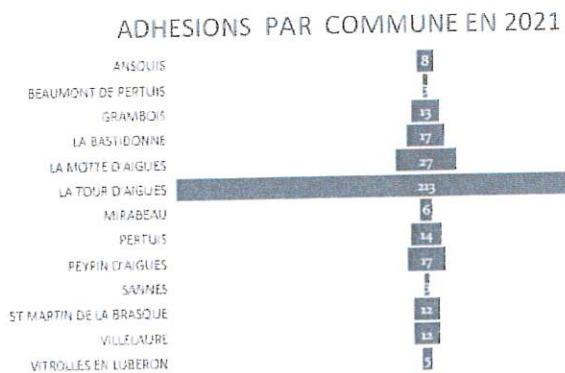
2.5 Animation de La Vie Sociale

Accès aux droits / Mobilité

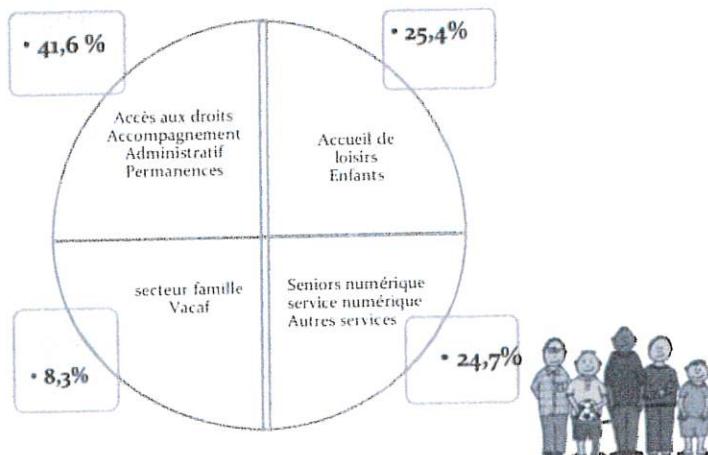


2.5.1 Les équipements

1. Le Centre social de l'Aiguier situé à La Tour d'Aigues (chiffres 2021)



Nature des demandes



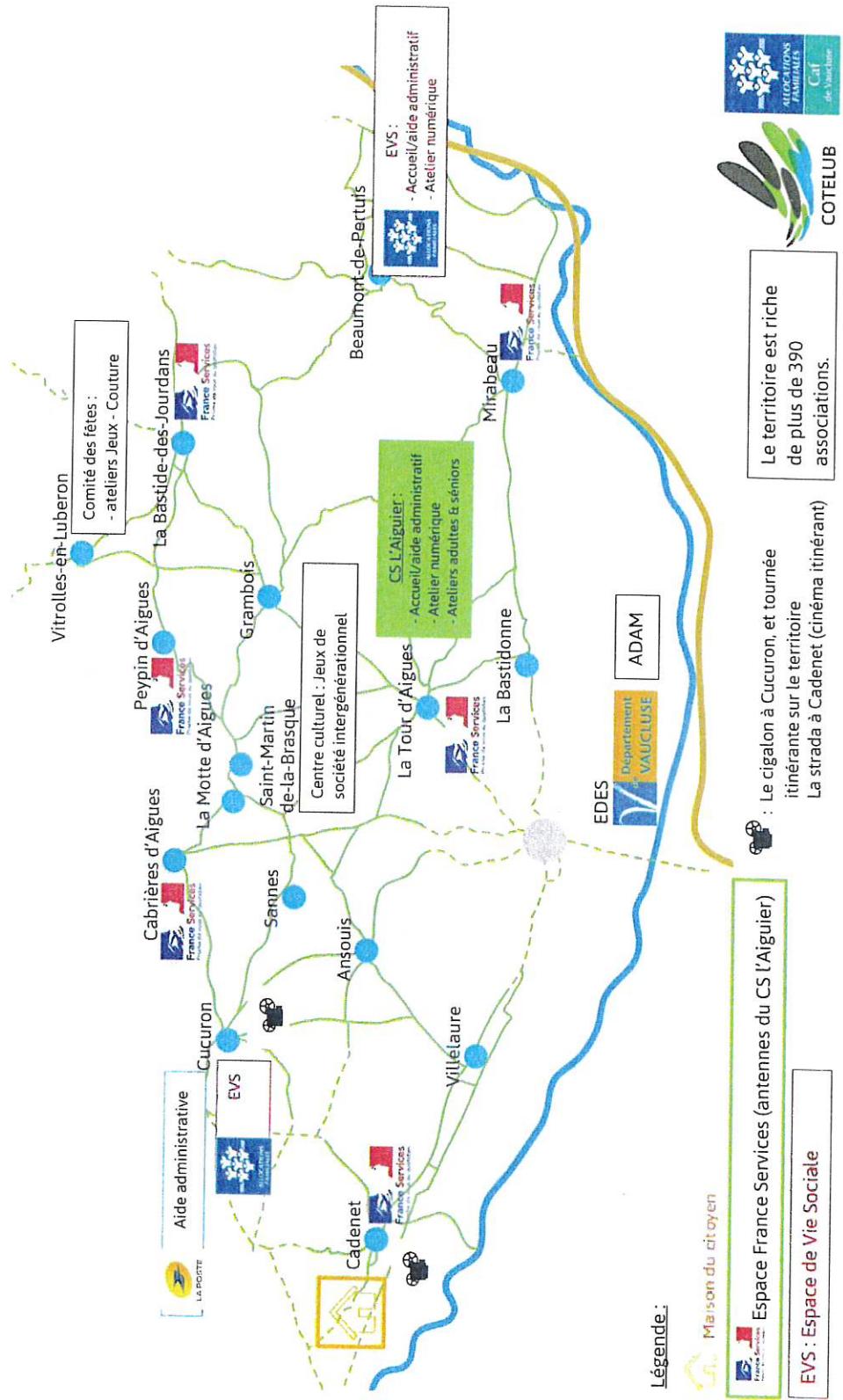
2. L'Espace de vie Sociale « Basilic Diffusion » Cucuron

- Le nombre d'adhérents à Basilic Diffusion au 30/09/2022 est de 524.
- Les principales activités du projet social sont :
- les ateliers avec les scolaires (11 écoles partenaires en 2022), le ciné criquet et Tous au ciné !,
- la fabrique d'images pour les plus de 12 ans,
- la participation à la semaine de la parentalité,
- Les ciné ateliers mixtes...

3. L'Espace de Vie Sociale « Bulle de Lub' » Beaumont de Pertuis

- 93 adhérents dont :
 - 58 qui participent au festival « Les sons du Lub »
 - 34 qui participent à l'Espace de Vie sociale (EVS)
- 40 usagers par soirées et animations

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE & ACCÈS AU DROIT



2.5.2 Mobilité

Les transports sont une vraie difficulté, ce qui renforce l'enclavement des territoires. De fait, de nombreuses personnes se retrouvent exclues des services et d'une certaine forme de vie sociale. Les catégories les plus touchées sont les personnes âgées, les jeunes et les chômeurs en fin de droit.

Pour les jeunes : éloignement de tout pour les jeunes en milieu rural, difficultés pour s'orienter scolairement

Pour les personnes âgées : le manque de mobilité vient accentuer les difficultés (santé, isolement social, perte d'autonomie...)

En termes de Service administratifs, cette partie du territoire est très défavorisée car de nombreuses administrations sont à Avignon, à près de 100 km de Beaumont de Pertuis !!!

Ainsi des espaces de vie sociale et des espaces Maison France Service viennent peu à peu pallier ce manque de mobilité.

Mobilité difficile dans le milieu rural

COTELUB a élaboré un schéma de mobilité rurale dans une démarche volontariste. Les priorités votées portent sur le développement des pôles d'échanges multimodaux et des services de voiture partagée (covoiturage, autopartage, autostop organisé).



En 2018, COTELUB est **lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt France Mobilités**, ce qui a permis de financer la mise en place d'un service d'autostop, organisé en partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Rézo Pouce », inauguré en 2019.

Parallèlement, COTELUB a lancé une étude complémentaire au schéma de mobilité rurale pour évaluer la faisabilité de 3 Pôles d'Échanges Multimodaux à Cadenet, La Tour d'Aigues et Mirabeau. Le pôle d'échanges multimodaux de Cadenet est finalisé en avril 2023.

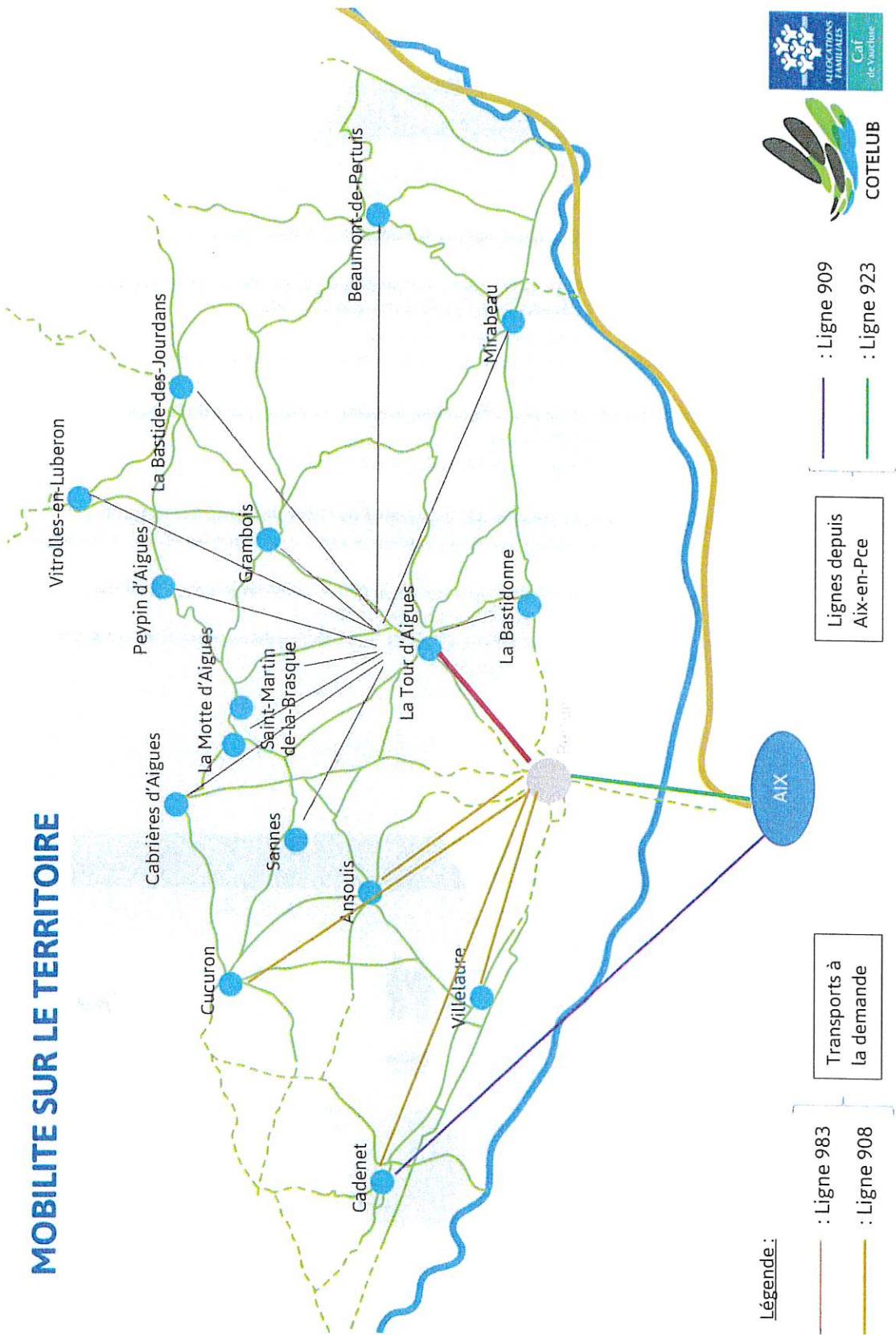
2 autres projets de pôle d'échanges multimodaux doivent voir le jour fin 2023, un à Grambois et un second courant 2024 à Mirabeau.

Dans le cadre de la loi d'Orientations des Mobilités, une enquête sur la mobilité a été réalisée par le bureau d'étude, Indigo, en début d'année 2023.

Depuis l'automne 2022, avec l'embauche de l'ambassadeur Transition écologique, la mobilité est abordée auprès de la population via un stand COTELUB sur les marchés locaux, les manifestations de l'intercommunalité et des communes...

Enfin, en vue de la prise de compétence « mobilité » à compter du 1^{er} septembre 2024, COTELUB a diligenté, auprès de l'agence Indigo, une enquête qui a recueilli plus de 3,5 % de la population, de tous les âges.

MOBILITE SUR LE TERRITOIRE



Légende:

- : Ligne 909
- : Ligne 923
- : Ligne 983
- : Ligne 908



Extrait de l'enquête réalisée par le bureau d'études Indigo, en fin janvier à début mars 2023, auprès des habitants de COTELUB.

3,5% de la population de COTELUB a été interrogé.

ENQUÊTE AUPRÈS DE LA POPULATION

Synthèse

- ✓ Un très bon taux de retour à l'enquête, qui témoigne de l'intérêt de la population pour les questions de mobilité
- ✓ L'enquête confirme la place importante de la voiture individuelle dans les pratiques de déplacements... mais montre qu'une grande partie de la population est prête à changer de mode
 - 50 à 70% des personnes interrogées prêts à abandonner leur voiture
 - Seulement 20 à 25% des personnes interrogées ne sont « pas intéressées » par les transports collectifs
- ✓ Le réseau de transports collectifs, dans sa configuration actuelle, ne donne pas satisfaction
 - Seulement 25% des utilisateurs satisfaits de l'offre
 - Des attentes fortes en termes de fréquence, amplitude, itinéraires et information
- ✓ Quelques enjeux à prendre en compte pour le développement de l'offre de transports collectifs :
 - Déserte des usagers « captifs », notamment les scolaires, étudiants, inactifs... dont les attentes peuvent différer sensiblement
 - Correspondances en gare de Pertuis
 - Notamment avec la ligne 100 (Pertuis – Aix), empruntée par plus de 60% des utilisateurs des transports collectifs
 - Complémentarité entre l'offre régulière, à la demande et le transport scolaire
 - Importance des lignes 9700, et dans une moindre mesure la 9701, dans la desserte des communes du nord-est de COTELUB
 - Communication / information autour des services proposés

COTELUB - Réstitution de l'enquête population

16

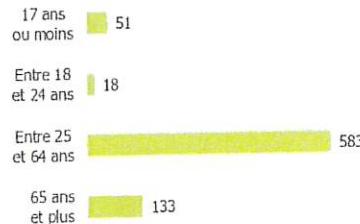


ENQUÊTE AUPRÈS DE LA POPULATION

Profil des répondants



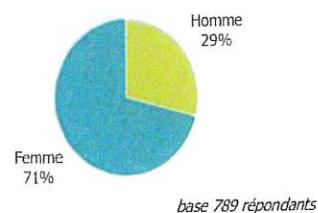
Age



Des résultats proches entre les données de l'INSEE et l'enquête population



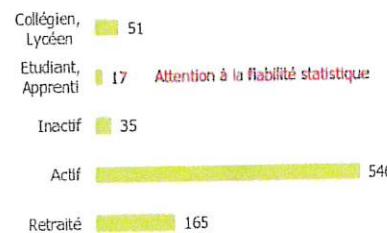
Sexe



Une sur-représentation des femmes (71% sur l'enquête population contre 48% sur les données de l'INSEE)



Activité



Stagiaire, demandeur d'emploi et sans profession » regroupés dans la catégorie « inactif »

COTELUB - Réstitution de l'enquête population

5



AUDIT Accès aux droits

| CONSTATS Accès aux droits | PROPOSITIONS |
|---|--|
| <p>Espace France Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance des publics et des partenaires des permanences EFS du territoire - l'information disponible sur internet n'est pas toujours à jour - manque d'accompagnement au-delà de l'aide à la 1ère démarche pour l'usager (rdv, déplacement) <p>La Bastide des Jourdans : seule commune à délivrer les CNI + passeport → insuffisant</p> <p>MAISON DU CITOYEN Cadenet (ancien Office du Tourisme)</p> <p>Ateliers numériques en place : offre inconnue des partenaires</p> <p>EDES PERTUIS – Sud Luberon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de relais vers l'aide à la démarche administrative + orientation par les AS vers l'ADAN (Assistant aux Démarches Administratives et Numériques) | <ul style="list-style-type: none"> Relancer régulièrement la communication par les communes du service et des permanences EFS Refaire le flyer EFS du centre social en y notant toutes les permanences (jours / contacts) et la diffuser largement (asso, journal interco ...) Profiter des animations existantes dans les Espaces de Vie Sociales (Beaumont / Cucuron) pour communiquer sur l'EFS <p>Développer la délivrance des papiers d'identité dans une ou deux autres communes du territoire</p> <p>Revoir la communication en termes d'offre de services sur les ateliers numériques et les aides aux démarches : mettre à jour les sites des communes, informer les acteurs du territoire de l'existant</p> |
| | |

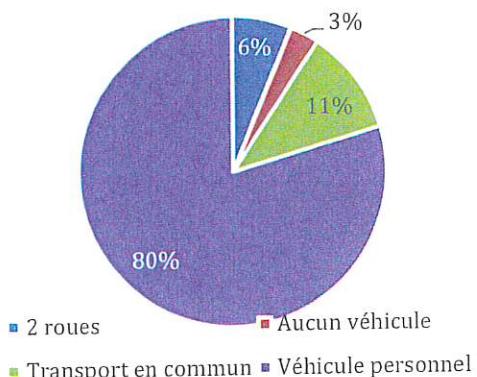
| CONSTATS Offre globale de services | PROPOSITIONS |
|---|--|
| <p>Besoin de collaboration entre structures pour connaître et diffuser les informations sur les activités de chacun</p> <p>Territoire riche d'événements (fêtes, cinéma, soirées...) mais pas de centralisation de l'info, communication éparsillée</p> <p>Manque d'animations et de sorties familiales pour les parents d'enfants de 3-6 ans</p> <p>Problème d'accès aux activités culturelles (coût, déplacement)</p> <p>Les adultes 30-50 ans participent peu aux ateliers proposés, leur souci principal est le mode l'accueil des enfants</p> <p>Les réseaux sociaux ne touchent pas forcément les personnes seules qui sont difficiles à mobiliser</p> <p>Centralisation des activités pour les ados sur la commune de la Tour d'Aigues</p> <p>SENIORS</p> <ul style="list-style-type: none"> - associations du 3ème âge existent mais besoin d'échanges entre villages et entre associations NUMERIQUE SENIORS (conseil départemental) : - accès possible dans les villages sans permanence EFS dès lors que 2 ou 3 personnes le demandent | <ul style="list-style-type: none"> Développer la mixité, les échanges entre villages et associations - développer les liens avec le CCAS pour relayer les actions du centre social auprès des personnes isolées - Mettre en place un réseau des acteurs du territoire pour travailler sur un outil de communication commun type annuaire des activités de chacun. - Pour qu'un réseau d'acteurs fonctionne : nécessité de mettre en place une coordination - Outils de communication à utiliser pour diffuser les infos : <ul style="list-style-type: none"> les marchés hebdomadaires radio Ouste (plateforme culturelle) - organiser des accompagnements / transports collectifs pour faciliter l'accès à l'offre culturelle du territoire <p>Trouver un mode de communication pour toucher la population éloignée des réseaux sociaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les activités ados sur les autres communes du territoire |

AUDIT Animation de La Vie Sociale - Mobilité



74% des personnes interrogées ne rencontrent pas de difficultés dans leurs déplacements.

Principal moyen de transports utilisé



Les personnes interrogées relèvent les difficultés liées à la mobilité :

- Peu de fréquence des transports en commun,
- Isolement des villages,
- Accès au transport en commun cher hors du temps scolaire
- Pas de piste cyclable, d'où une circulation à vélo dangereuse
- Mauvais état de la chaussée de certaines communes ou entre certaines communes,
- Hausse du prix du carburant,
- Difficulté pour se garer sur certaines communes.

| CONSTATS Mobilité | PROPOSITIONS |
|--|--|
| <p>Problème d'isolement</p> <ul style="list-style-type: none"> - adultes isolés ou en situation d'handicap n'ont pas toujours envie d'aller seuls à un événement - la pandémie a renforcé l'individualisme <p>Manque de transports adaptés, pas assez de bus, danger à vélo sur certaines portions de route, les jeunes préfèrent le Stop pour éviter sinon trop compliqué d'aller vers un autre village (ex : rugby à Pertuis)</p> <p>Manque de lisibilité sur les transports existants</p> <p>Problème avec Réso'pouce / Mobicop : ne fonctionne pas, ne correspond pas à l'usage</p> <p>Bus à la demande non fiable (Dépt-Région Zou)</p> | <p>Trouver à se déplacer autrement qu'en voiture : selon les événements organiser des navettes, point relais, point de rassemblement pour partir en groupe</p> <p>Améliorer la communication sur toutes les possibilités de déplacement non connues</p> <p>Le transfert de la compétence mobilité à l'intercommunalité pourrait aider à maîtriser la thématique transport</p> <p>Mettre en place l'outil mobilité utilisé par l'EVS de Lauris</p> <p>Améliorer la lisibilité du dispositif MOBICOP</p> |

Actions engagées depuis septembre 2022, avec la présence de l'animateur transition écologique auprès de différents publics, sur les marchés, dans les écoles, au collège...

**La nécessité d'un projet de territoire cohérent se fait sentir,
visant la complémentarité des acteurs et une vision prospective du territoire.**

2.6 Chargé(e) de coopération



Vers une fonction de chargée de coopération territoriale

En soutenant l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, la coopération entre les acteurs du territoire participe à la prescriptibilité des Ctg. **Les coordinations existantes évoluent vers des postes de coopération territoriale, au projet, en lien direct avec les objectifs prioritaires de la Cog.**

Elles mettent en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions.

Pour jouer pleinement leur rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de service aux familles, les Caf accompagnent financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales.

1. Le référentiel du poste de chargé de coopération territoriale

- ▶ Le référentiel d'emploi national (annexe 5) a été élaboré sur la base du référentiel métier du Cnfpf et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf. Ce référentiel national permettra d'homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération. Définis avec la collectivité locale, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définies dans le cadre des projets de territoire, via les Ctg.
- ▶ Cette fonction de coopération devra être assurée par un prestataire extérieur à la Caf et reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale. Compte tenu de son accompagnement tant stratégique que financier, la Caf doit être associée à la procédure de recrutement : le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.
- ▶ C'est pourquoi, au fur et à mesure du renouvellement du cadre contractuel avec la collectivité locale, chaque Caf est appelée à formaliser avec la collectivité les conditions de la transformation progressive de la fonction vers un poste respectant :
 - les attendus du référentiel joint ;
 - le renforcement des modalités de suivi de l'action de chaque collaborateur financé dans le cadre de cette fonction auprès de la collectivité.

2. Les indicateurs de régulation

A l'échelon local, le niveau de prise en charge du poste doit être mis en lien avec les objectifs et les enjeux liés aux reconfigurations locales : la taille de la commune, la qualité du partenariat, le niveau et le continuum de services aux familles sont autant de facteurs qui entrent en jeu dans les attendus de cette fonction. Ces aspects doivent être négociés avec la collectivité locale.

3. Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Les effets de la fonction de coopération sont mesurés, au terme de l'engagement pluriannuel.

A l'échelon de l'EPCI ou de la commune, le suivi et l'évaluation de la fonction de chargé de coopération territoriale seront appréciés au regard :

- ▶ des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi annexé à la CTG.
- ▶ des objectifs de développement de nouveaux services, de nouveaux partenariats et de nouvelles prises de compétences à l'échelon de l'intercommunalité fixées dans le cadre de la Ctg.

L'amélioration via le nouveau système d'information (MAIA) du suivi de l'impact de cette coopération sur le développement de l'offre permettra de réaliser des bilans qualitatifs et quantitatifs plus complets et plus réguliers.

Fiches d'identité des 13 communes signataires du territoire de COTELUB



ANSOUIS



LA BASTIDE
DES
JOURDANS



LA
BASTIDONNE



BEAUMONT
DE PERTUIS



CADENET



CUCURON



GRAMBOIS



MIRABEAU



LA MOTTE
D'AIGUES



PEYNIER
D'AIGUES



SANNES

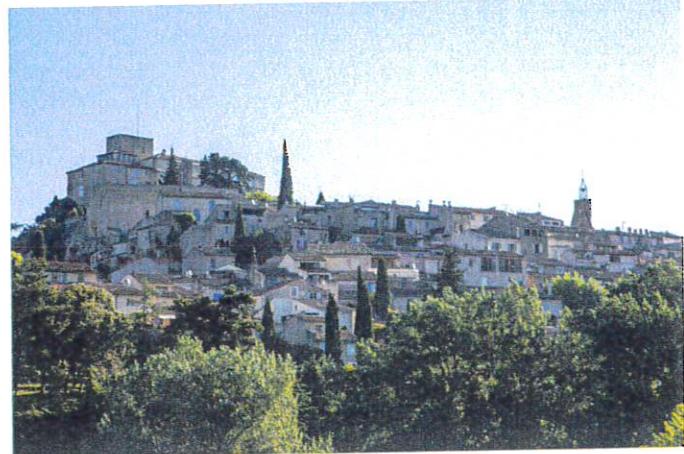


LATOUR
D'AIGUES



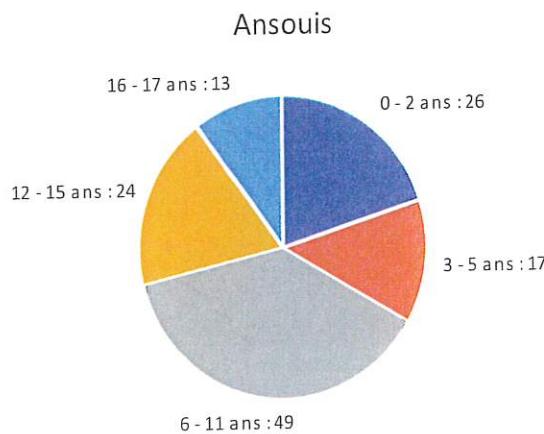
VILLEDEU

Carte d'identité ANSOUIS



| | |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 1 046 |
| Taux de couverture allocataires | 19,2 % |
| Part allocataires avec enfants % | 56,5 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 39 |
| Nb des ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 433 |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 17,6 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 2 |
| NB de familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 7 |

Répartition population 0-18 ans :



Scolarité :

- 34 maternelles
 - 66 élémentaires
- 1 groupe scolaire



Seniors :

0 EHPAD



Logements :

0 bailleur social
6 logements



Accès aux droits :

CCAS : non
Permanences mission locale : non
Maison France SERVICES : non
Permanences EDES : non



Enfance jeunesse :

ALSH Extra 3-14 ans : non
ALSH péri 3-11 ans : non



Petite enfance :

Taux de couverture : 25 %



Equipements sportifs :

- 1 stade
- 2 associations sportives



Culture et patrimoine :

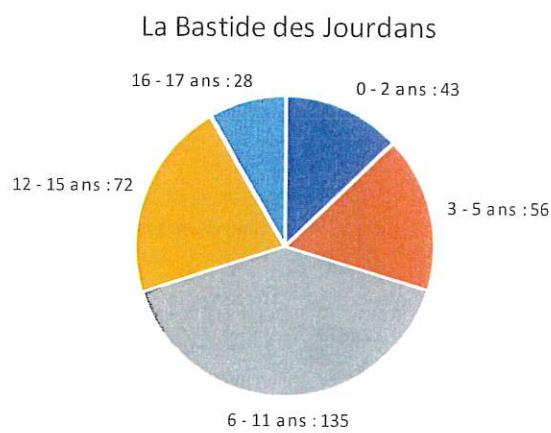
- 2 salles polyvalentes
- 1 parc public
- 1 jardin
- 1 parc paysager –verger en construction
- 1 bibliothèque

Carte d'identité LA BASTIDE DES JOURDANS



| | |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 1 614 |
| Taux de couverture allocataires | 14 % |
| Part allocataires avec enfants % | 65,1 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 79 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 671 |
| | |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 23,1 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 10 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 21 |

Répartition population 0-18 ans :



Scolarité :

- 176 élèves scolarisés
- 1 groupe scolaire E. ARNIAUD



Logements :

- 2 bailleurs sociaux
18 logements



Accès aux droits :

- CCAS : oui
Maison France SERVICES : permanences tous les mercredis



Enfance jeunesse :

- ALSH péri 6-11 ans « les mômes enchantés » : tous les mercredis, petites et grandes vacances



Petite enfance :

- Taux de couverture : 39,34 %



Equipements sportifs :

- 1 stade
- 1 city stade,
- terrains de boules,
- 2 courts de tennis non entretenus
- 4 associations sportives



Culture et patrimoine :

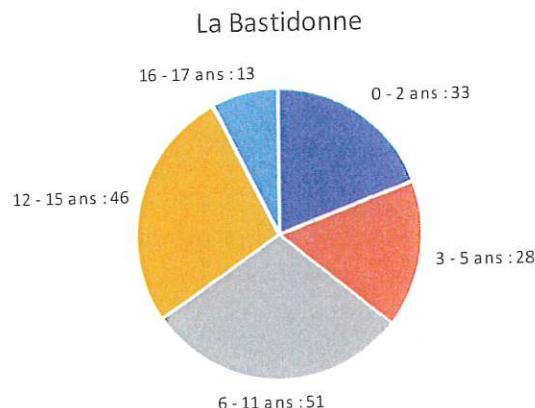
- 1 salle polyvalente
- 1 parc public
- 1 jardin
- 1 bibliothèque
- 1 association culturelle

Carte d'identité LA BASTIDONNE



| | |
|---|------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 873 |
| Taux de couverture allocataires | 18,2 % |
| Part allocataires avec enfants % | 69,6 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 37 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 351 |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 23,2 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 5 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 20 |

Répartition population 0-18 ans :



Scolarité :



- 93 élèves scolarisés
 - 38 maternelles
 - 55 élémentaires
- 1 groupe scolaire

Seniors :



- 0 EHPAD

Logements :



- 1 bailleur social
11 logements

Accès aux droits :



- CCAS : non
Permanences mission locale : non
Maison France SERVICES : non
Permanences EDES : non

Enfance jeunesse :



- ALSH Extra 3-14 ans : non
ALSH péri 3-11 ans : non

Petite enfance :



- Taux de couverture : 65,22 %

Equipements sportifs :



- 1 city stade
- 2 courts de tennis.
- 3 associations sportives

Culture et patrimoine :



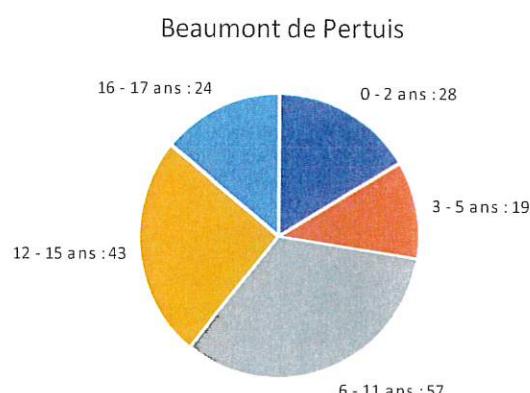
- 2 salles polyvalentes
- 1 parc public
- 1 jardin
- 1 bibliothèque
- 2 associations culturelles

Carte d'identité BEAUMONT DE PERTUIS



| | |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 1 134 |
| Taux de couverture allocataires | 17,9 % |
| Part allocataires avec enfants % | 57,7 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 53 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 472 |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 26,5 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 8 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 18 |

Répartition population 0-18 ans :



Scolarité :



83 élèves scolarisés :

- 28 en maternelles
- 55 en élémentaire

1 groupe scolaire

Logements :



1 bailleur social « Delta Habitat »
16 logements sociaux

Accès aux droits :



CCAS : oui
Permanences mission locale : non
Maison France SERVICES : non
Permanences EDES : non

Enfance jeunesse :



ALSH Extra 3-14 ans : non
ALSH péri 3-11 ans : non

Petite enfance :



Taux de couverture : 12,5 %

Equipements sportifs :



- 1 stade
- 1 dojo
- 1 plateau sportif extérieur (tir à l'arc)
- terrains de boules
- 1 court de tennis
- 11 associations sportives

Culture et patrimoine :



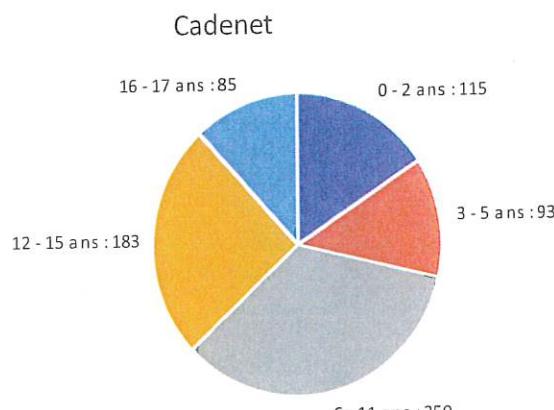
- 2 salles polyvalentes
- 1 salle municipale
- 1 parc public
- 1 jardin : aire de jeux
- 1 bibliothèque
- 17 associations culturelles

Carte d'identité CADENET



| | |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 4 201 |
| Taux de couverture allocataires | 14,8 % |
| Part allocataires avec enfants % | 51,9 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 231 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 1 814 |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 29,5 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 23 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 59 |

Répartition population 0-18 ans :



Commune signataire du précédent CEJ 2019—2022

Scolarité :

380 élèves scolarisés

- 120 maternelles.
- 260 primaires.



2 groupes scolaires

- Le cèdre
- Mélina MERCOURI



Seniors :

1 EHPAD « André Estienne »



Logements :

2 bailleurs sociaux
71 logements



Accès aux droits :

Maison du citoyen

CCAS avec assistante sociale et secrétaire

Maison France SERVICES : permanence

Permanence EDES sur RDV



Enfance jeunesse :

ALSH Extra 3-12 ans : 6 semaines en été

ALSH péri 3-11 ans pendant les vacances scolaires

Accueil Jeunes 11/17 ans : Le kiosk



Petite enfance :

Taux de couverture : 63,78 %



Equipements sportifs :

- 1 stade
- 1 Gymnase intercommunal
- 1 dojo intercommunal
- 1 plateau sportif intercommunal
- 1 skate park
- Des courts de tennis.
- 10 associations sportives



Culture et patrimoine :

- 2 salles polyvalentes « Y . Montand »

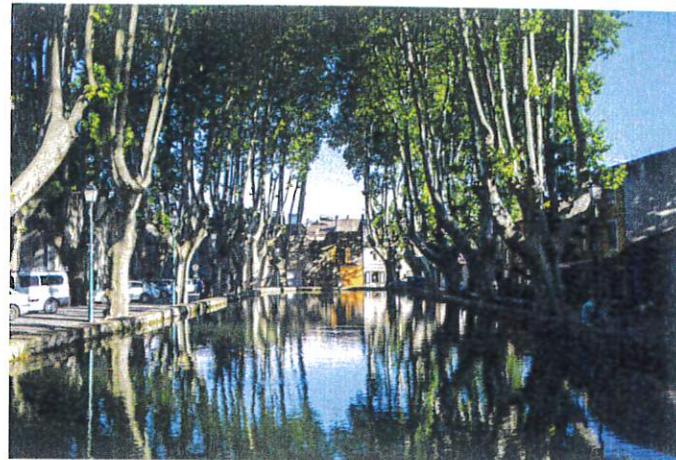
- 1 centre culturel « Annie Torrese »

- 2 parcs publics

- 1 bibliothèque « René Char »

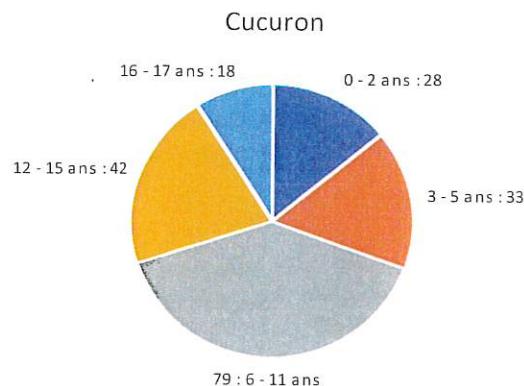
- 10 associations culturelles

Carte d'identité CUCURON



| | |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 1 771 |
| Taux de couverture allocataires | 17,9 % |
| Part allocataires avec enfants % | 43,1 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 117 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 792 |
| | |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 42 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 8 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 13 |

Répartition population 0-18 ans :



Commune signataire du précédent CEJ 2019—2022



Scolarité :

- 129 élèves scolarisés
 - 38 en maternelles
 - 91 en élémentaire
- 1 groupe scolaire



Seniors :

- 1 EHPAD « l'âge d'or »



Logements :

- 1 bailleur social « Famille & Provence »
- 10 logements



Accès aux droits :

- CCAS : oui
- Permanences mission locale : non
- Maison France SERVICES : La poste
- Permanences EDES : non



Enfance jeunesse :

- ALSH Extra 3-14 ans :
 - Asso Li grigi de Trescamps
- ALSH péri 3-11 ans : non



Petite enfance :

- Taux de couverture : 63.04 %



Equipements sportifs :

- 1 stade
- 1 skate park
- Des terrains de boules
- Des courts de tennis.
- 8 associations sportives



Culture et patrimoine :

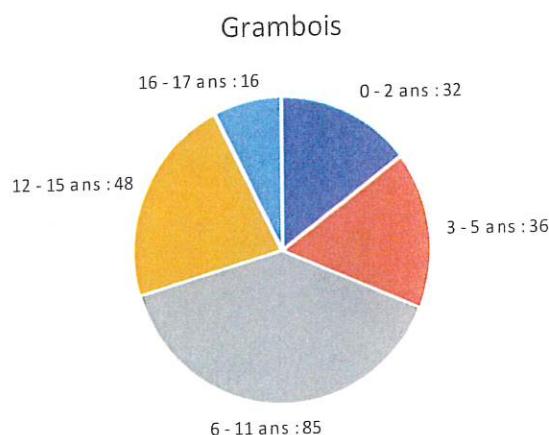
- 1 salle polyvalente
- 1 jardin d'enfants
- 1 bibliothèque
- 2 associations culturelles :
 - * Basilic diffusion
 - * Culture Lub

Carte d'identité GRAMBOIS



| | |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 1 226 |
| Taux de couverture allocataires | 9,4 % |
| Part allocataires avec enfants % | 65,4 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 71 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 537 |
| | |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 40 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 9 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 11 |

Répartition population 0-18 ans :



Scolarité :
126 élèves scolarisés

- 49 maternelles
- 77 primaires

1 groupe scolaire



Seniors :
0 EHPAD



Logements :
1 bailleur social
22 logements



Accès aux droits :
CCAS
Permanences mission locale : non
Maison France SERVICES : non
Permanences EDÉS : non



Enfance Jeunesse :
ALSH Extra 3-14 ans : non
ALSH péri 3-11 ans : non



Petite enfance :
Taux de couverture : 7,50 %



Equipements sportifs :

- 1 stade en cours de construction
- 1 city stade en cours de construction
- 2 associations sportives



Culture et patrimoine :

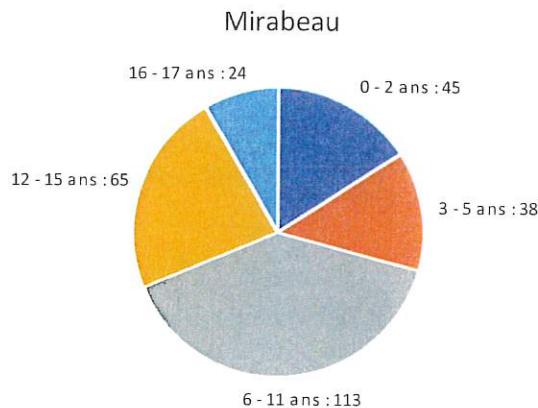
- 1 salle polyvalente
- 1 parc public
- 1 jardin
- 1 bibliothèque

Carte d'identité MIRABEAU



| | |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 1 344 |
| Taux de couverture allocataires | 8,9 % |
| Part allocataires avec enfants % | 69 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 51 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 481 |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 16 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 8 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 26 |

Répartition population 0-18 ans :



Scolarité :
144 élèves scolarisés
• 40 maternelles
• 104 primaires
1 groupe scolaire

Logements :
1 bailleur social
8 logements sociaux

Accès aux droits :
CCAS : permanence tous les mercredis
Maison France SERVICES : permanence tous les jeudis

Enfance jeunesse :
ALSH Extra 3-11 ans, sous convention avec le centre social l'aiguier, juillet et petites vacances, sauf Noël
ALSH péri 3-11 ans : accueil municipal tous les mercredis

Petite enfance :
Taux de couverture : 88,24 %

Equipements sportifs :
• terrains de boules,
• 2 courts de tennis.
• 4 associations sportives

Culture et patrimoine :
• 4 salles polyvalentes
• 1 parc public
• 1 bibliothèque
• 4 associations culturelles

Carte d'identité LA MOTTE d'AIGUES



| | |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 1 371 |
| Taux de couverture allocataires | 25,8 % |
| Part allocataires avec enfants % | 62,2 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 45 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 552 |
| | |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 17,9 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 3 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 14 |



Scolarité :
113 élèves scolarisés
• 36 maternelles
• 77 primaires
1 groupe scolaire



Seniors :
0 EHPAD



Logements :
0 bailleur social
5 logements communaux



Accès aux droits :
CCAS non
Permanences mission locale : non
Maison France SERVICES : non
Permanences EDES : non



Enfance jeunesse :
ALSH Extra 3-14 ans : non
ALSH péri 3-11 ans : non



Petite enfance :
Taux de couverture : 48,72 %

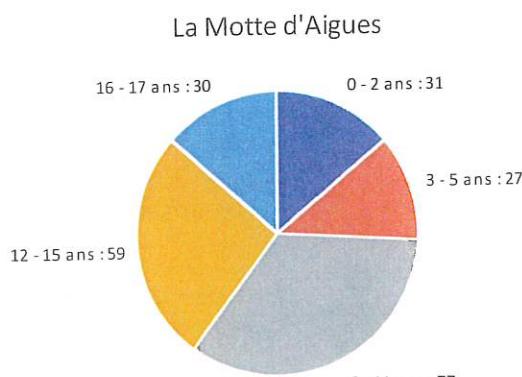


Equipements sportifs :
En cours de construction :
• Parc de Loisirs et de Sports avec aires de jeux pour les enfants,
• un city stade,
• un parcours de santé,
• un terrain de football à 7
Fin des travaux prévus juin 2023



Culture et patrimoine :
• 2 salles polyvalentes
• 1 parc public
• 1 bibliothèque
• 1 association culturelle

Répartition population 0-18 ans :



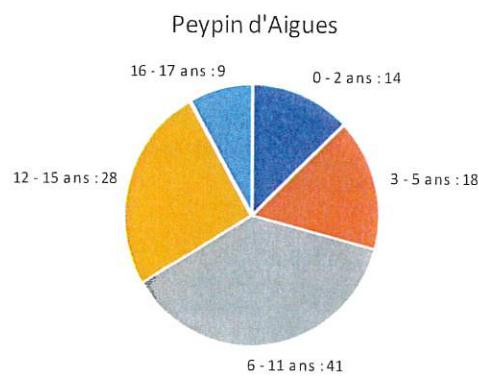
Carte d'identité PEYPIN d'AIGUES



Nombre d'habitants (données INSEE 2022)

| | |
|---|--------|
| Taux de couverture allocataires | 7,1 % |
| Part allocataires avec enfants % | 65,6 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 23 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 270 |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 14,2 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 2 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 8 |

Répartition population 0-18 ans :



673



Scolarité :

- 60 élèves scolarisés CE1—CM2
- 1 groupe scolaire



Seniors :

0 EHPAD



Logements :

0 bailleur social

5 logements communaux



Accès aux droits :

- CCAS : Oui mais non actif
 Permanences mission locale : non
 Maison France SERVICES : non
 Permanences EDES : non



Enfance jeunesse :

- ALSH Extra 3-14 ans : non
 ALSH péri 3-11 ans : non



Petite enfance :

Taux de couverture : 0 %



Équipements sportifs :

- 1 stade
- 1 terrain de boules,



Culture et patrimoine :

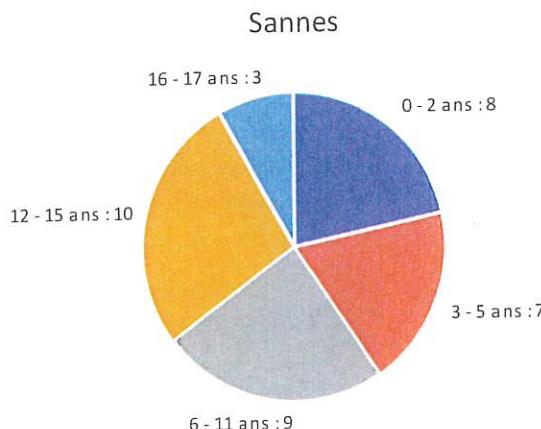
- 1 salle polyvalente
- 1 jardin d'enfants
- 1 bibliothèque
- 1 sentier botanique
- Des jardins familiaux

Carte d'identité SANNES



| | |
|---|--------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 265 |
| Taux de couverture allocataires | 0 % |
| Part allocataires avec enfants % | 63,4 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 11 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 98 |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 22,9% |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 1 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 3 |

Répartition population 0-18 ans :



Logements :
1 bailleur social
4 logements



Accès aux droits :
CCAS : non
Permanences mission locale : non
Maison France SERVICES : non
Permanences EDES : non



Petite enfance :
Taux de couverture : 0 %



Équipements sportifs :
Aucun équipement



Culture et patrimoine :
1 salle polyvalente
1 association culturelle

Carte d'identité LA TOUR d'AIGUES



Nombre d'habitants (données INSEE 2022)

| | |
|---|--------|
| Taux de couverture allocataires | 11,8 % |
| Part allocataires avec enfants % | 60,3 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 221 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 1 834 |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 31,3 % |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 16 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 48 |



Scolarité :

- 365 élèves scolarisés
 - 115 en maternelle
 - 250 en primaire
- 2 groupes scolaires
- L'orangerie
 - Lucie Aubrac



Seniors :

2 EHPAD



Logements :

1 bailleur social
80 logements



Accès aux droits :

CCAS : oui
Maison France SERVICES : oui



Enfance jeunesse :

ALSH Extra 3-13 ans : oui
ALSH péri 3-11 ans : oui
Accueil Jeunes 11/17 ans : oui au Transfo à la maison de la jeunesse



Petite enfance :

Taux de couverture : 91,07 %



Equipements sportifs :

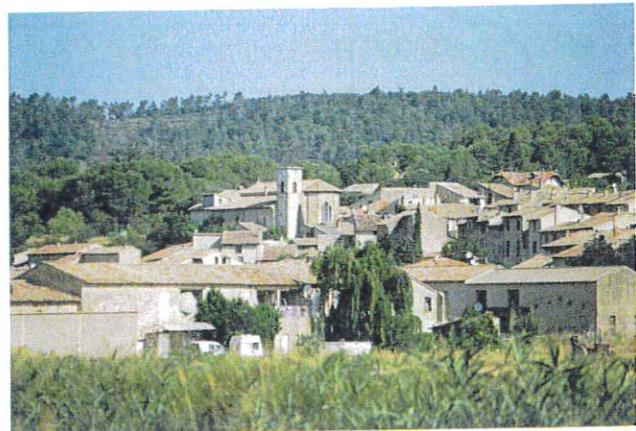
- 2 stades
- 1 Gymnase intercommunal
- 1 dojo
- 1 plateau sportif
- 1 skate park
- 4 courts de tennis.
- Nombreuses assocs sportives



Culture et patrimoine :

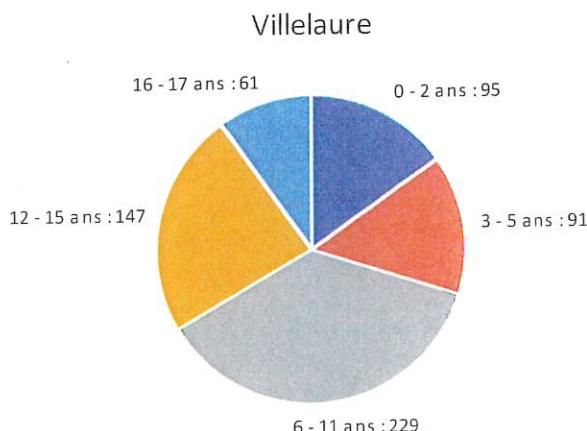
- 1 salle polyvalente
- 3 parcs publics
- 1 bibliothèque
- Nombreuses assocs culturelles

Carte d'identité VILLELAURE



| | |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants (données INSEE 2022) | 3 356 |
| Taux de couverture allocataires | 10,5 % |
| Part allocataires avec enfants % | 62,5 % |
| Allocataires à bas revenus (données CAF 2022) | 163 |
| Nb de ménages fiscaux imposés (données INSEE 2022) | 1 346 |
| % enfants - de 18 ans bas revenus | 20,5% |
| Nb enfants - de 18 ans AEEH | 15 |
| Familles actives dont les 2 parents travaillent avec enfant de - de 3 ans | 52 |

Répartition population 0-18 ans :



Scolarité :

- 122 maternelles
 - 199 élémentaires
- 1 groupe scolaire



Seniors :

- 0 EHPAD



Logements :

- 1 bailleur social extérieur
- 15 logements
- 2 logements sociaux communaux



Accès aux droits :

- 1 CCAS
- Permanences mission locale : non
- Maison France SERVICES : non
- Permanences EDES : non



Enfance jeunesse :

- ALSH Extra "3-14 ans : oui
- ALSH péri 3-11 ans : oui



Petite enfance :

- Taux de couverture : 58,72 %



Equipements sportifs :

- 1 stade
- 1 dojo,
- 1 plateau sportif extérieur
- 1 city stade
- 1 terrain de boules
- 5 courts de tennis
- 1 Pump track en construction (2023)
- 20 associations sportives



Culture et patrimoine :

- 3 salles polyvalentes
- 1 bibliothèque-médiathèque-ludothèque
- 2 parcs publics
- 1 jardin
- 11 associations culturelles

ANNEXE 2



ANSOIS



LA BASTIDE
DES
JOURDANS



LA
BASTIDONNE



BEAUMONT
DE PERTUIS



CADENET



CUCURON



GRAMBOIS



MIRABEAU



LA MOTTE
D'AIGUES



PEPIN
D'AIGUES



SANNES



LA TOUR
D'AIGUES



VILLELAURE

ORIENTATIONS - ACTIONS

SYNTHESE PETITTE ENFANCE

CONSTATS ET PREOCCUPATIONS

ENJEUX

- L'offre et la demande en matière de mode de garde individuel et collectif est équilibrée
- Un besoin de renouvellement de la profession AM afin de pérenniser l'offre
- Une volonté réaffirmée d'AM de se regrouper en MAM
- Une demande des parents de trouver une information à jour sur les places disponibles
- Pas de transversalité entre RPE et EAJE
- Développer l'offre d'accueil (EAJE, MAM) petite enfance sur des territoires en tension et en cohérence avec les besoins des familles.
- Garantir une information homogène à toutes les familles sur tous les modes de garde : mission RPE (service public petite- enfance)
- Promouvoir le métier d'AM : mission complémentaire à mettre en place par le RPE

SYNTHESE PARENTALITE

CONSTATS ET PREOCCUPATIONS

- Mauvaise compréhension du public sur le « soutien à la parentalité », frein généré par une interprétation péjorative
- Manque de communication et de cohésion des actions existantes
- Problème de mobilité des familles
- Carence de propositions d'accompagnement pour les parents d'ados
- Difficulté de mobilisation des salariés sur la parentalité (soirs et WE)
- Clarifier la politique d'accompagnement à la parentalité pour proposer des réponses adaptées et développer l'itinérance notamment sur le LAEP
- Coordonner les actions parentalité existantes pour mieux orienter, créer un réseau de professionnels, savoir « qui fait quoi »
- Améliorer la communication par la diversité des supports, des termes positifs et des ateliers ludiques pour susciter l'intérêt des familles
- Aller vers un public éloigné de l'offre (développer des actions de soutien à la parentalité)

ENJEUX

SYNTHESE ENFANCE JEUNESSE

CONSTATS ET PREOCCUPATIONS

- Recrutements difficiles dans l'animation
 - Tarifications ALSH trop diversifiées et élevées
 - Sur le secteur ouest les parents réclament une meilleure couverture de l'offre sur les mercredis et l'ensemble des vacances scolaires
 - Problème de mobilité des jeunes pour aller vers les animations
 - Depuis le Covid les jeunes se rassemblent entre eux dans les lieux publics ou au domicile
 - Besoin de médiation, de prévention pour les +15 ans
 - Les parents interrogés souhaitent plus d'équipements de loisirs de proximité (aires de jeux, bibliothèques, animations ponctuelles, sorties, séjours enfants...)
 - Centralisation des activités ados sur la Tour d'Aigues
-
- Former, accompagner et maintenir ou étoffer des équipes d'animateurs pérennes de qualité
 - Cellule de veille auprès des jeunes à relancer
 - Mettre davantage en réseau les acteurs jeunesse pour animer le territoire
 - Harmonisation des tarifs d'accueil de loisirs, créneaux d'accueils
 - Mieux communiquer à travers les réseaux pour toucher les jeunes
 - Identifier les carences en équipements ou animation à mettre en place de manière équilibrée sur le territoire en fonction des besoins

ENJEUX

SYNTHESE MOBILITE ACCES AUX DROITS ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

CONSTATS ET PREOCCUPATIONS

- Manque de transports adaptés aux usages, de lisibilité de l'existant.
- Méconnaissance par les publics et les partenaires des services accès aux droits existants
- Pas de centralisation des informations événementielles, culturelles, accueil ...
- Améliorer la communication sur les possibilités de déplacements, nécessité de maîtriser la thématique transport
- Mettre en place une coordination pour faire vivre un réseau d'acteurs (échanges de pratique, circulation des informations, outils de communication communs...)

ENJEUX

A PROPOS DES SENIORS

CONSTATS ET PREOCCUPATIONS

ENJEUX

- Manque de lisibilité sur l'offre senior du territoire
- Besoin d'échanges entre villages et entre associations proposant des activités pour les aînés
- Faire un état des lieux par commune de l'offre et des besoins

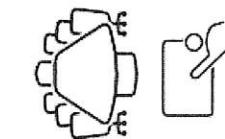
Le pilotage



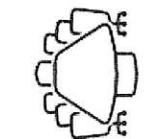
Les fonctions de coordination sont la clé de voûte de la réalisation des objectifs opérationnels de la CTG.

Pour jouer pleinement le rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de services aux familles, la Caf soutient financièrement les chargés de coopération dans leur missions :

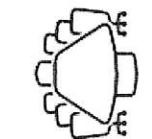
Mise en œuvre des orientations stratégiques des politiques locales au service du projet commun



Conduite et mise à jour des diagnostics territoriaux : identifier les évolutions...



Assistance et conseil auprès des élus : leviers d'intervention, opportunités ...

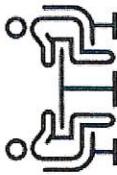


Contribuer à évaluer les stratégies politiques pour une cohérence et une adaptation aux besoins

Animer les partenariats, les réseaux de professionnels et la relation avec la population



Le chargé de coopération va au-delà de la fonction d'attaché à une collectivité territoriale, il permet au partenariat d'être plus actif, trouver les manques, les doublons, dialoguer !



ANNEXE 3



EQUIPEMENTS

LISTE DES EQUIPEMENTS CTG COTELUB 2023-2027

Etat des lieux au 31-12-2022

| Nom de l'équipement | Localité Adresse équipement | Type d'activité | Contribution Collectivité locale | |
|------------------------|-----------------------------|-----------------|----------------------------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| LOU CALINOU | CADENET | EAJE | X | |
| LES MINOTS | CUCURON | EAJE | X | |
| 1 2 3 SOLEIL | LA TOUR D'AIGUES | EAJE | X | |
| LA RIBAMBELLE | LA BASTIDE DES JOURDANS | EAJE | X | |
| LES ENFANTS DU LUBERON | MIRABEAU | EAJE | X | |
| PREMIERS PAS | VILLELAURE | EAJE | X | |
| RELAIS PETITE ENFANCE | ITINERANT | RPE | X | |
| LE TRANSFO | LA TOUR D'AIGUES | AJ | X | |
| LA BULLE | CADENET | LAEP | X | |
| LE KIOSK | CADENET | AJ | X | |

Signature COTELUB
Le Président

| Nom de l'équipement | Localité Adresse équipement | Type d'activité | Contribution Collectivité locale | |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------|----------------------------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| ATELIER LA PASSERELLE | CADENET | EAJE | X | |
| ALSH MUNICIPAL | CADENET | ALSH péri | X | |
| ALSH LI GRIGRI | CADENET | ALSH extra | | |

Signature CADENET
Le Maire

| Nom de l'équipement | Localité Adresse équipement | Type d'activité | Contribution Collectivité locale | |
|---------------------|-----------------------------|-----------------|----------------------------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| ALSH LI GRIGRI | CUCURON | ALSH extra | X | |

Signature CUCURON
Le Maire

| | | | Contribution Collectivité locale | |
|-----------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------------|-----|
| Nom de l'équipement | Localité Adresse équipement | Type d'activité | OUI | NON |
| ALSH PERI CS AIGUIER | LA TOUR D'AIGUES | ALSH péri | X | |
| ALSH EXTRA CS AIGUIER | LA TOUR D'AIGUES | ALSH extra | X | |
| | | Signature LA TOUR D'AIGUES | | |
| | | Le Maire | | |

| | | | Contribution Collectivité locale | |
|-----------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------------------|-----|
| Nom de l'équipement | Localité Adresse équipement | Type d'activité | OUI | NON |
| ALSH MUNICIPAL | MIRABEAU | ALSH péri | X | |
| ALSH EXTRA CS AIGUIER | MIRABEAU | ALSH extra | X | |
| | | Signature MIRABEAU | | |
| | | Le Maire | | |

| | | | Contribution Collectivité locale | |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------------------|-----|
| Nom de l'équipement | Localité Adresse équipement | Type d'activité | OUI | NON |
| ALSH MUNICIPAL | VILLELAURE | ALSH péri | X | |
| ALSH MUNICIPAL | VILLELAURE | ALSH extra | X | |
| | | Signature VILLELAURE | | |
| | | Le Maire | | |

ANNEXE 4



ANSOIS



LA BASTIDE
DES
JOURDANS



LA
BASTIDONNE



BEAUMONT
DE PERTUIS



CADENET



CUCURON



GRAMBOIS



MIRABEAU



LA MOTTE
D'AIGUES



PEYPIN
D'AIGUES



SANNES



LA TOUR
D'AIGUES



VILLELAURE

COORDINATION - PILOTAGE

Convention Territoriale Globale : Suivi des missions de coordination et de pilotage

Il s'agit, au travers de cette fiche, d'homogénéiser, pour chacune des CTG les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération. Définis avec la collectivité locale, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définies dans le cadre des projets de territoire.

Données de pilotage nécessaires à l'évaluation de l'activité :

- **Objectif 1 : mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité, logement /accès aux droits/inclusion numérique/animation vie sociale**
 - exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage,
 - traductions d'orientations politiques en plan d'actions
 - évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire.
- **Objectif 2 : mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles**
 - participation au diagnostic socio-économique du territoire
 - évaluation des demandes et les attentes des familles et traduction en besoins
 - contribution à l'animation et au suivi des commissions d'admission.
- **Objectif 3 : animer la mise en réseau des acteurs**
 - identification et mobilisation des partenaires stratégiques
 - être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial
 - développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale.
- **Objectif 4 : organiser et animer la relation avec la population**
 - développement et animation de dispositifs de concertation et de participation avec le public
 - conception et développement de supports d'information,
 - développement et régulation des relations inter institutions, acteurs et population.

Données requises pour le calcul du droit :

- Budget prévisionnel et compte de résultat de l'activité (avec possibilité de co-financement)
- Nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP) consacré à la fonction :
 - Nombre total
 - Nombre par thématiques ou par « sous territoires » identifiés dans la CTG.

Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération territoriale

| | |
|-------------------|--|
| Définition | <p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.</p> <p>Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p> |
| Contexte | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▶ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc..), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▶ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du SDSF dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▶ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires |
| Attendus | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ▶ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage <ul style="list-style-type: none"> - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial - Identifier des tendances et facteurs d'évolution - Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité - Traduire les orientations politiques en plans d'action - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ► Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels - Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté - Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des évènements de vie des familles - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (AVS), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante. - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique ► Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels <ul style="list-style-type: none"> - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité - Favoriser les échanges d'expériences ► Organisation et animation de la relation avec la population <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement ► Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique |
|--|---|

| | |
|---------------------------------------|--|
| Activités | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs ▶ Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles <ul style="list-style-type: none"> - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission ▶ Animer la mise en réseau des acteurs <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale ▶ Organiser et animer la relation avec la population <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population ▶ Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement |
| Compétences/ connaissances | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Savoirs généraux <ul style="list-style-type: none"> - Environnement territorial - Instances, processus et circuits de décision de la collectivité - Procédures et actes administratifs - Principes et modes d'animation du management public territorial - Techniques de communication et de négociation - Réseaux stratégiques d'information - Méthodes d'ingénierie de projet - Techniques de travail coopératif - Bases de données, tableaux de bord - Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation - Méthode de gestion de conflit ▶ Savoirs socioprofessionnels <ul style="list-style-type: none"> - Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial - Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc. - Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels - Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires - Dispositifs et opérateurs du développement territorial - Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets |

| | |
|--|--|
| Compétences/ connaissances | <p>► Savoirs socioprofessionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques - Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement - Outils et méthodes du développement local - Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données - Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives - Observatoires, système d'information géographique - Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques - Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens - Réseaux associatifs - Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs - Techniques et outils du marketing public - Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers - Principes et techniques de la participation des habitants |
| Autonomie et responsabilités | <ul style="list-style-type: none"> • Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine • Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités • Force de proposition auprès des élus • Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire • Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage |
| Relations fonctionnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec les services de la collectivité • Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs • Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général) • Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public • Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation |
| Relations fonctionnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec les services de la collectivité • Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs • Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général) • Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public • Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation |
| Situation fonctionnelle | <p>Commune, structure intercommunale Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association</p> |
| Cadre d'emploi/ Qualification | <p>Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)</p> |
| Coût indicatif ETP | 48 000 € |

ANNEXE 5



ANSOIS



LA BASTIDE
DES
JOURDANS



LA
BASTIDONNE



BEAUMONT
DE PERTUIS



CADENET



CUCURON



GRAMBOIS



MIRABEAU



LA MOTTE
D'AIGUES



PEYPIN
D'AIGUES



SANNES



LA TOUR
D'AIGUES



VILLELAURE

DELIBÉRATIONS COMMUNES / INTERCOMMUNALITÉ



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune d'ANSOUISS*****Séance du 01 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le premier juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans ce lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Monsieur Géraud de Sabran-Pontevès, Maire d'Ansouis.

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

*Etaient présents : Rossoline Adrian, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mylène Garcin, Denis Verkin, Juliet Schlunke, Martine Clément
 Excusés : Mickaël Cavalier (pouvoir à Géraud de Sabran-Pontevès), Christian Gros (pouvoir à Claudine Amourdedieu-Ollier), Christian Sola (pouvoir à Rossoline Adrian), Sophie Allemand, Maria Isabel Marincola, Thierry Florès,
 Secrétaire : Rossoline Adrian*

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de COTELUB et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues., la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse et la Mutuelle Sociale Agricole Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. En vertu des nouvelles orientations de la CNAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1er janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivité(s) et la CAF. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles. Le volet financier de la CAF de Vaucluse sera prolongé et précisé par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

La CAF contractualise la CTG avec l'intercommunalité de COTELUB et les seize communes du territoire autour d'un projet décliné en orientations permettant de poursuivre ou développer des projets relevant de leurs compétences respectives.

*Le Conseil Municipal,
 Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,*

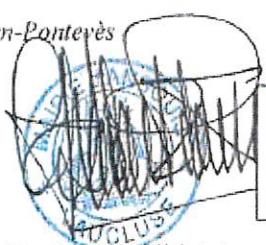
APPROUVE le principe de la convention territoriale Globale signée avec la CAF de Vaucluse telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA PRESENTE DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE des présents et représentés

Géraud de Sabran-Pontevès
Maire d'Ansouis



Rossoline Adrian
1ère adjointe au Maire

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 02/06/2023 |
| Reçu en préfecture le 02/06/2023 |
| Publié le |
| ID : 084-21B400026-20230601-ANS2023_06_D18-DE |

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que susdits



EXTRAIT DU REGISTRE

des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LA BASTIDE DES JOURDANS

| |
|---|
| Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 19 |
| en exercice : 19 |
| Présents : 17 Procurations : 2 qui ont pris part à la délibération : 19 |
| Délibération n° 2023-30 |

Envoyé en préfecture le 11/03/2023
Reçu en préfecture le 11/03/2023
Publié le 11/03/2023
ID : 004-21840303-20230611-DELJU2023_30-DE

SÉANCE DU MERCREDI 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MAUGAN CURNIER Séverine, Maire.

PRESENTS : MMES BON Marie Pierre, DE SOUZA Tressy, MAUGAN CURNIER Séverine, GARBARINO Julie, PERETTI Jessica, PEREZ Lisa, ROUYAT Adelyne, VINCENT Béatrice et MM. BESTAGNO Michel, CHARPIN Jean-Marc, FARNETI Yoann, HERITIER Daniel, LAFFONT Jean-Claude, NIETO Gérard, PIGNOLY Pascal, RUFFINATTI Michel et SALERNO Nicolas.

PROCURATIONS : M. DROCHON Frédéric à Mme PERETTI Jessica et M. GALLIS Florian à M. SALERNO Nicolas.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PEREZ Lisa

Convocations adressées à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux le 17.03.2023 par voie électronique.

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE VAUCLUSE :

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de Cotéclub et les communes, la Caf de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

En vertu des nouvelles orientations de la CAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la collectivité et la Caf. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles.

Le volet financier de la Caf de Vaucluse sera prolongé et précisée par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la convention Territoriale Globale avec la CAF de Vaucluse

Le présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les deux mois.

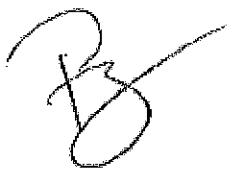
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces découlant de la présente et, notamment ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,

La Bastide des Jourdans, le 11 mai 2023

La secrétaire de séance
Lisa PEREZ

Le Maire
Séverine MAUGAN CURNIER



| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 11/05/2023 |
| Reçu en préfecture le 11/05/2023 |
| Publié le 11/05/2023 |
| ID : 084-218400091-20230511-DELIB2023_30-DE |

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 4

Absents : 8

Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

23 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

23 juin 2023

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à vingt heure trente, le conseil municipal de La Bastideonne s'est réuni sans obtenir le quorum. Il s'est réuni une seconde fois sans besoin de quorum l'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PARTAGE, maire.

Etaient Présents : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN et Sandrine PEREIRA.

Excusés et ayant donné pouvoir : Béatrice GRELET a donné procuration à Michel PARTAGE.

Absents excusés : Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Laure VINCENT, Maryvonne ROSELLLO, Alexandre HAYEK.

Absents : Hugues SERVIERE, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Béatrice PAUMIER LALLEMAND.

N°022_2023

Objet : Mise en place d'une convention territoriale globale avec la Caf.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEI) signé entre l'intercommunalité de Cotelub et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues., la Caf de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. En vertu des nouvelles orientations de la CNAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1er janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivité(s) et la Caf. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles. Le volet financier de la Caf de Vaucluse sera prolongé et précisée par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

La Caf contractualise la CTG avec l'intercommunalité de Cotelub et les seize communes du territoire autour d'un projet décliné en orientations permettant de poursuivre ou développer des projets relevant de leurs compétences respectives.

Décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la convention territoriale Globale signée avec la Caf de Vaucluse

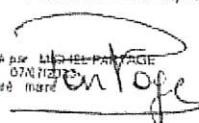
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Béatrice PAUMIER LALLEMAND




Fait à La Bastideonne,
Le 30 juin 2023,
PARTAGE Michel, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUMONT DE PERTUIS**

NOMBRE DE MEMBRES :*En exercice : 15**Présents : 10**Absents : 5**Procurations : 2***Séance du 6 juin 2023***Convocation du 31/05/2023**Affichée le 31/05/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Présents : Jacques NATTA, Xavier ROUMANIE, Josiane PANATTONI, Gilles QUERE, Ghislaine PINGUET, Ghislaine GUAY, Raoul PONS, Maxime RENZO-NATTA, Michel AURIOL, Guillaume QUENSON.

Absents excusés : Elyse CARLE procuration à Ghislaine PINGUET, Eric LATIL, Jacques PAJUMARD procuration à Michel AURIOL.

Absents : Agnès NEGRO, Philippe AIELLO.

Ouverture de la séance à 18h37, par Jacques NATTA, Maire.

Secrétaire de séance : Josiane PANATTONI.

Le Maire expose :

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de Cotelub et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues, la Caf de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. En vertu des nouvelles orientations de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), la poursuite du partenariat se fait à compter du 1er janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivité(s) et la Caf (Caisse d'Allocations Familiales). Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles. Le volet financier de la Caf de Vaucluse sera prolongé et précisée par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

La Caf contractualise la CTG avec l'intercommunalité de Cotelub et les seize communes du territoire autour d'un projet décliné en thématiques respectant les compétences de chacun :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale et mobilité.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Approuver le principe de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caf de Vaucluse,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Folio : 2023-94

Le Conseil Municipal,

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Par : 12 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

- Approuve le principe de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caf de Vaucluse,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Jacques NATTA, Maire de BEAUMONT DE PERTUIS. Josiane PANATTONI, Secrétaire de Séance.



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE

CADENET

84160 Cadenet

Téléphone : 04 90 68 13 28
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 084-218400285-20230610-CM109822_40-0E

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 43 /2023

Mis en ligne le 21 JUIN 2023

Session du 19 juin 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 19 juin
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Juin sous la présidence
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 13 Juin 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, DUVAL, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT,
RIPERT, SEVE, VOREUX, DEBIT, KHALIZOFF, MARTIN,

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents : LACOSTE

Absents excusés : SLAVICEK, BASTIE, BERGE, CAUSSARIEU

Procurations :

| | | |
|---------------|-----------------------|-------------------|
| Mme SLAVICEK | a donné procuration à | Mme DE LAURENS DE |
| LACENNE | " " | M. BRABANT |
| Mme BASTIE | " " | Mme LAVOREL |
| Mme BERGE | " " | M. MANGANARO |
| M. CAUSSARIEU | " " | |

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE VAUCLUSE

Madame Valérie GAUDELET SANHADJI, Première Adjointe, déléguée à l'Education, l'Enfance et la Démocratie Participative, rappelle que depuis le 1er janvier 2020, il n'est plus possible pour une collectivité territoriale de renouveler ou de signer un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec sa Caisse d'Allocation Familiales (CAF).

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de COTELUB et les communes de Cadenet, Gucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues, la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31/12/2022.

En vertu des nouvelles orientations de la CNAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

Avec cette réforme, la CNAF vise deux objectifs : « revitaliser le cadre politique entre les CAF et les collectivités territoriales », en élargissant à la fois le territoire et les domaines de réflexion de la contractualisation avec elles, et simplifier les financements des domaines de la petite

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le
ID : 084-218400285-20230619-CM190823_43-DE

enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le CEJ étant devenu trop complexe et jugé peu lisible.

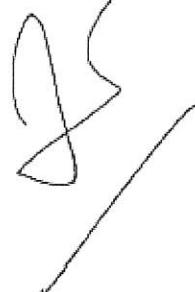
La CTG remplacera à compter de 2023 le Contrat Enfance Jeunesse qui se termine au 31 décembre 2027. Ce nouveau dispositif national vise à développer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles.

Ci-joint la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Vaucluse fixant les modalités de collaboration entre la CAF, les communes et l'intercommunalité.

Après avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les termes de la présente convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

| NOMBRE DE MEMBRES | | | |
|--------------------------------|-------------|----------|--------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Présents | Suffrages exprimés |
| 19 | 19 | 19 | 19 |

Date de la convocation

07.04.2023

Présents :

- **Adjoint au Maire**
M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} adjointe, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.
- **Conseillers municipaux** :
M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Clémence BLANC, Mme Clémence CHIRI, Mme Aurélie MARTINEZ, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS,
- **Secrétaire de séance** : Mme Anne-Marie DAUPHIN, Monsieur Régis VALENTIN.

Délibération n°26/2023

Objet : Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf de Vaucluse

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de Cotelub et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues, la Caf de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

En vertu des nouvelles orientations de la CNAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivité(s) et la Caf. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles. Le volet

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : DB4-Z18400422-29230411-DE_26_2023-DE

financier de la Caf de Vaucluse sera prolongé et précisée par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

La Caf contractualise la CTG avec l'intercommunalité de Cotelub et les seize communes du territoire autour d'un projet décliné en orientations permettant de poursuivre ou développer des projets relevant de leurs compétences respectives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, le principe de la convention territoriale Globale signée avec la Caf de Vaucluse.

Autorise, Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Décision adoptée à l'unanimité.

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

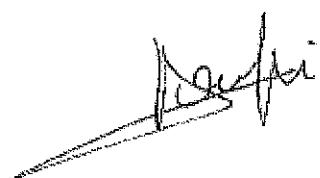
Fait à CUCURON, le 17.04.2023

Le Maire,
Philippe EGG



Les secrétaires de séance,
Anne-Marie DAUPHIN, 2^eme Adjointe

Régis VALENTIN, conseiller municipal



Publiée le :

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

**EXTRAIT du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la commune de
GRAMBOIS**

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.

Secrétaire de séance désigné : William TONDUT

Présents : FERETTI Alain - BONNET François — CASTO Marie - DUBOIS Caroline - GIARETTO Jean-Louis - MARGAILLAN Brigitte - MAZEL Guillaume - MIRBELLE Laëtitia - RIGAUX Jean-Louis - TONDUT William.

Absent représenté : BARONIAN Bruno (pouvoir donné à MARGAILLAN Brigitte)

CARLE Olivier (pouvoir donné à DUBOIS Caroline)

Absent : ALARCON Céline - AVEZ Anne-Sophie - MAYEN Jérôme

Objet : Signature d'une convention Territoriale Globale avec la CAF

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de Cotelub et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues., la Caf de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. En vertu des nouvelles orientations de la CNAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivité(s) et la Caf. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles. Le volet financier de la Caf de Vaucluse sera prolongé et précisé par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

La Caf contractualise la CTG avec l'intercommunalité de Cotelub et les seize communes du territoire autour d'un projet décliné en orientations permettant de poursuivre ou développer des projets relevant de leurs compétences respectives.

Le conseil municipal,
Oui l'exposé, A l'unanimité,
APPROUVE le principe de la convention territoriale Globale signée avec la Caf de Vaucluse
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
William TONDUT

Le Maire,
Alain FERETTI

Envoyé en préfecture le 17/05/2023
Reçu en préfecture le 20/05/2023
Publié le
ID : 084-218400521-20230511-202305110005-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2023-025

| | |
|---|--|
| Date de convocation : 06/06/2023 | Le 12 juin 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOUDRENOVITCH, Maire. |
| Membres : | |
| Afférents au conseil : | 15 |
| Présent : | 12 |
| Qui ont pris part à la délibération : | 13 |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 juin 2023 | Etatant présents : Messieurs TCHOUDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GIAFFOULIÈRE Daniel, BERTRAND Nicolas, GONZALEZ Patrick et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle, REBOUL Odile Etatant absents : Mme DUPONT Gwennélle, M. MONTAGNE Thomas (procuration à Danielle MARQUAIRE), TRÉMÉLO Michel |
| SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIMENEZ Anne-Marie | |

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Caisse des Allocations Familiales (CAF) souhaite poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la Convention Territoriale Globale
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la conclusion de la CTG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver la Convention Territoriale Globale
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la conclusion de la CTG.

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,
Anne-Marie GIMENEZ

Le Maire,
Robert TCHOUDRENOVITCH

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

| | |
|--|----|
| Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice | 15 |
| Présents | 14 |
| Pouvoirs | 5 |
| Voteants | 9 |

Présents : GOUIRAND Alain, LEBOUC Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle,
Absent(s) excusé(s) représentés : Mme BLANC Chantal (pouvoir à M. MERLINO Bernard), Mme EYMAR Laurence (pouvoir à Mme BONETY Myriam), Mme FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle), Mme MISTRE Suzie (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), M. GARCIA Jean (pouvoir à LEBOUC Nathalie).

Absent(s) excusé(s) : M. NOUVEL Yannick.

Secrétaire de séance : Monsieur MERLINO Bernard

Objet : Adhésion et signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vaucluse.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de COTELUB et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues. La CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. En vertu des nouvelles orientations de la CNAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivité(s) et la CAF. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de service aux familles. Le volet financier de la CAF de Vaucluse sera prolongé et précisée par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

La CAF contractualise la CTG avec l'intercommunalité de COTELUB et les seize communes du territoire autour d'un projet décliné en orientation permettant de poursuivre ou développer des projets relevant de leurs compétences respectives.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

POUR : 12 (GOUIRAND Alain, LEBOUC Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, BLANC Chantal, EYMAR Laurence, MISTRE Suzie GARCIA Jean).

CONTRE : 2 (RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure).

ABSTENTION :

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

APPROUVE le principe de la convention territoriale globale signée avec la CAF de Vaucluse,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention Territoriale Globale pour 2023-2027.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218400844-20230522-0102923-DE

Accusé de réception électronique

Réception par le préfet : 26/05/2023

Signature : 2023-05-26 14:46:27

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

Pour : Monsieur Le Maire à titre d'agent mandataire

010 / 2023

AUTORISE monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Maire,
A. GOUIRAND



Le Secrétaire de Séance
B. MERLINO

Envoyé en Préfecture le
Reçu en Préfecture le
Délibération affichée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
064-218400844-20230522-0102023-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 25/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PEYPIN D'AIGUES

| NOMBRE DE MEMBRES | | | Séance du 15.05.2023 | N°2023-015 |
|------------------------|-------------|-------------------------------------|---|------------|
| Afférents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | | |
| au Conseil Municipal | | | | |
| 14 | 14 | 14 | L'an deux mille vingt-trois le quinze mai, | |
| | | | A 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MOURET Karine, Maire | |
| Date de la convocation | 05/05/2023 | | Présents : MOURET Karine, Maire - DELAYE Olivier, 1 ^{er} adjoint - CASSAN Serge, 3 ^{ème} adjoint - ARNAUD René 4 ^{ème} adjoint - ROUMESTAN Bruno - MEGY Denis - SCARDAMAGLIA Antoine - SIBILLE Emilie - Olivier CALAMOTE - CHAUSSEDOUX Pierre | |
| Date d'Affichage | 05/05/2023 | | Absents excusés : PASCAL-PREYTAG Brigitte 2 ^{ème} adjointe (a donné procuration à René ARNAUD) - RAKOWITZ Sylvain (a donné procuration à Bruno ROUMESTAN) - ZALLU Brigitte (a donné procuration à Karine MOURET) Camille PEREZ (a donné procuration à Serge CASSAN) | |
| | | | Secrétaire de séance : Emilie SIBILLE | |

Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Vaucluse

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de Cotelub et les communes de Cadene, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues, la Caf de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

En vertu des nouvelles orientations de la Caf, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la collectivité et la Caf. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles.

Le volet financier de la Caf de Vaucluse sera prolongé et précisé par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

La Caf contractualise la CTG avec l'intercommunalité de Cotelub et les seize communes du territoire autour d'un projet décliné en orientations permettant de poursuivre ou développer des projets relevant de leurs compétences respectives.

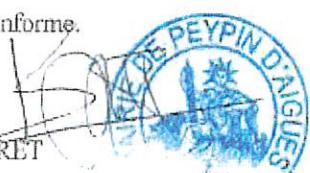
Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, délibère et décide, à l'unanimité

- d'APPROUVER la convention Territoriale Globale avec la CAF de Vaucluse,
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces découlant de la présente et, notamment ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme.
Le Maire,

Karine MOURET



La Secrétaire,

Emilie SIBILLE



République Française

EXTRAIT
Du registre des délibérations du
COMMUNE DE SANNES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Affiché le
ID : 084-218401214-20230404-2023DEL19-DE

Séance du 4 Avril 2023

Le quatre Avril 2023 à 18H, Les membres du Conseil municipal de la commune de Sannes, se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, convoqués le 28 mars 2023, conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023- 19
Convention territoriale globale

Présents : Eve MAUREL (Présidente), Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Claude GARCIN, Christelle ORGIAS-MANZONI, Céline SAGLIETTO, Thierry RIMBAUD
Absents excusés : Paul COPETE pouvoir à Frédéric AMOURDEDIEU,
Secrétaire de séance : Armelle TOUATI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de Cotelub et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d'Aigues., la Caf de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. En vertu des nouvelles orientations de la CNAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivité(s) et la Caf. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles. Le volet financier de la Caf de Vaucluse sera prolongé et précisé par des conventions d'objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le principe de la convention territoriale Globale signée avec la Caf de Vaucluse

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027

AUTORISE Madame de Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits

Eve MAUREL
Le MAIRE
Présidente de la séance

Armelle TOUATI
2^{me} Adjointe
Secrétaire de la séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401339-20230622-DEL005023-DÉ
Accusé corrigé exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2023
Affichage : 27/06/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 13.06.2023

Date d'affichage : 13.06.2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de Juin, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUIS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames DOMEIZEL - DUMONTIER - GARCIN - KURKDJIAN - REVERSAT - PIGASSOU - BERNAYS - LUCCHINI - RICCI - LAFON Nathalie - LAFOND Martine

Messieurs GUIS-SPENGLER - GAGGIOLI - GARCIA - BOREL - BRANDTNER - GERMAIN - SEGURRA - OLIVE - VIAL - BRETTE

Étaient excusés : MM. AUBOIS (pouvoir à M. GUIS-SPENGLER) - RASTELLO (pouvoir à M. SEGURRA) - GROUILLER (pouvoir à M. BAANDTNER) - MOUREN (pouvoir à M. GAGGIOLI)

Mmes REYNAUD (pouvoir à Mme PIGASSOU) - COUTON (pouvoir à Mme GARCIN)

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 050-23

Convention Territoriale globale avec la CAF de VAUCLUSE

Dans le cadre de la compétence action sociale, la commune a pour partenaire la CAF de Vaucluse.

Faisant suite aux Contrats Enfance Jeunesse, la CAF propose une Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Il est proposé au conseil municipal de s'engager dans cette démarche de convention territoriale globale et de définir ses modalités de déploiement sur le territoire.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.



D'identifier les besoins prioritaires

De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;

- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Elle est conclue pour une durée de 5 ans. Dans un premier temps, il est proposé au conseil d'approuver le projet de convention tel qu'élaboré par la CAF. Une fois les champs d'intervention et les besoins prioritaires définis, les actions nouvelles ciblées ainsi que le plan d'actions développé, la convention finalisée sera soumise au conseil municipal.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- De s'engager dans la démarche de convention territoriale globale
- D'approuver le modèle de convention présentée
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération à intervenir.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- De s'engager dans la démarche de convention territoriale globale
- D'approuver le modèle de convention présentée
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération à intervenir.

DIT que le projet de convention à intervenir sera annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUISPENGLER,
Maire,



Eric SEGURRA,
Secrétaire de séance,



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023 à 18 heures 30.

| | | | |
|---------------------------------|----|------------------------|---------------|
| Nombre de conseillers | 23 | Date de la convocation | 05 avril 2023 |
| Conseillers en exercice | 23 | Date d'affichage | 12 avril 2023 |
| Ont pris part à la délibération | 21 | Pouvoirs | 6 |

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle Simone Veil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis ROBERT, Maire en exercice.

| |
|---|
| 15 conseillers présents : Lucien ASNARD - Nicole BICHAT - Michel CREST - Jacqueline DROUIN - Arthur GARCIA - Jean-Pierre LE GOFF - Nicole LETREMBLE - Josiane MAURIN - Fabrice RABELLINO - Jean-Louis ROBERT - Serge ROBIN - Clémence ROUILLOON - Richard ROUZET - Michel SOLER - Denis VANDENABBELE - 6 pouvoirs : Claude BRUTON à Richard ROUZET - Claire-Marie BREMOND à Michel SOLER - Estelle DI MEO à Jean-Louis ROBERT - Josiane GIRAUDON à Jacqueline DROUIN - Christianne MUSCAT à Nicole LETREMBLE - Catherine SERRA à Michel CREST - 2 absentes : Adrien CASTELLI - Aline JOUSSE (excusée) |
|---|

Monsieur Fabrice RABELLINO a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Modification des statuts de COTELUB

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l'intercommunalité de Cotelub et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et la Tour d'Aigues, la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. En vertu des nouvelles orientations de la CNAP, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivité(s) et la Caf. Elle s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle du territoire et définit un plan d'action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles. Le volet financier de la Caf de Vaucluse sera prolongé et précisé par des conventions d'objectifs et de financements annexées à la CTG.

La CAF contractualise la CTG avec l'intercommunalité de Cotelub et les seize communes du territoire autour d'un projet décliné en thématiques respectant les compétences de chacun

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE le principe de la convention territoriale Globale signée avec la Caf de Vaucluse

AUTORISE Monsieur/ Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027.

AUTORISE Monsieur/ Madame de Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après examen du dossier ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix présentes et représentées,

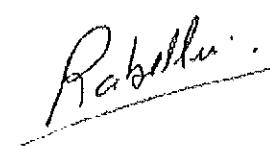
APPROUVE le principe de la convention territoriale Globale à signer avec la Caf de Vaucluse et s'engage dans ladite démarche

AUTORISE Monsieur le Maire à compléter et signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027 telle que présentée dans le projet en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie certifiée conforme :
à Villelaure le 11 avril 2023

| | | | |
|-----------------------------------|---|---|---|
| Le Maire, Jean-Louis ROBERT |  | Le secrétaire de séance, Fabrice RABELLINO |  |
|-----------------------------------|---|---|---|

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 26 juin 2023

Date de convocation : 6 juin 2023
Date d'affichage : 6 juin 2023

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 23

Nombre de voix exprimé : 36

Un deux mille vingt-trois et le quinze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Goufrand, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Jacques Netta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Jean-Louis Robert, Serge Robin et Catherine Serra ;

Procureurs de : Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Romain Brette à Jean-Luc Borel, François Bonnet à Brigitte Margaillan, Géraud de Sabran-Pontevès à Mylène Garcin, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Valérie Grange à Marc Jaubert, Jean-Paul Grouiller à Rose-Marie Dumontier, Nathalie Lebouc à Alain Goufrand, Séverine Maugan-Curnier à Robert Tchobdrenovitch, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Gregory Risbourg à Geneviève Jean, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert, Nicolas Salerno à Eve Maurel.

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Michel Partage, Karine Mouret et Bernadette Vitale.

Franck LAROCHE est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-074
Approbation de la convention territoriale globale avec la CAF de Vaucluse

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence action sociale d'intérêt communautaire, COTELUB a comme partenaire la CAF de Vaucluse.

Faisant suite aux Contrats enfance jeunesse, la CAF propose une Convention territoriale globale (CTG) qui est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Il est proposé au conseil de s'engager dans cette démarche de Convention territoriale globale et de définir ses modalités de déploiement sur le territoire.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancement ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Elle est conclue pour une durée de 5 ans.

Dans un premier temps, il présentera au conseil un modèle de convention tel que proposé par la CAF. Une fois les champs d'intervention et les besoins prioritaires définis, les actions nouvelles ciblées ainsi que le plan d'actions développé, la convention finalisée sera soumise au conseil communautaire.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De s'engager dans la démarche de Convention Territoriale Globale ;
- D'approuver le modèle de Convention Territoriale Globale avec la CAF ;
- De l'autoriser à la signer ;
- De l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire qui cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- De s'engager dans la démarche de Convention Territoriale Globale ;
- D'approuver le modèle de Convention Territoriale Globale avec la CAF ;
- D'autoriser Monsieur le Président à la signer ;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Franck LAROCHE
Secrétaire de Séance



Robert TCHOBDRNOVITCH
Président



